

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
SUIVI/ÉVALUATION

**La culture,
un atout pour le territoire et le lien social**
**Des synergies à renforcer
sur le Pôle métropolitain Loire Angers**

Avril 2015



Conseil de développement
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

« La culture est le plus court chemin de l'homme à l'homme »
André Malraux



Espace de dialogue entre acteurs économiques, sociaux, éducatifs, culturels, associatifs, **le Conseil de développement** est, depuis 12 ans, l'instance de concertation d'Angers Loire Métropole et du Pôle métropolitain Loire Angers. Il rassemble des hommes et des femmes investis dans la vie locale, bénévoles et n'ayant pas de mandat politique. Ils viennent dialoguer, débattre sur des sujets relatifs à l'avenir du territoire et de ses habitants (emploi, logement, transports, économie d'énergie, santé, etc.), pour construire ensemble des avis et des propositions destinés aux principaux décideurs publics et privés du territoire et en premier lieu aux élus des instances intercommunales auxquelles il est rattaché.

Le Pôle métropolitain Loire Angers (ex Pays Loire Angers)*

68 communes / 310 000 habitants

4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

- . Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
- . Communauté de Communes du Loir
- . Communauté de Communes Loire Aubance
- . Communauté de Communes Vallée Loire Authion

Pour en savoir plus : www.conseil-dev-loire.angers.fr

* cf carte en annexe p. 36

Sommaire

Préambule	p. 4
Introduction.....	p. 6
1^{ère} partie – Regards sur la situation angevine de l’offre et de la pratique culturelle p. 8	
1. Richesse et complexité du système d’acteurs	p. 8
2. Un consensus sur les dimensions et le rôle de la culture pour le territoire et ses habitants	p. 12
3. Les ‘lieux de culture’ et leurs publics	p. 14
4. Les facteurs de réussite d’une action culturelle locale.....	p. 16
2^{ème} partie – Propositions générales.....	p. 18
1. Penser la culture dans sa relation avec la stratégie territoriale	p. 18
2. Favoriser les synergies pour optimiser les ressources.....	p. 20
3. Soutenir les pratiques culturelles favorisant le ‘vivre ensemble’ et les liens sociaux.....	p. 23
3^{ème} partie – Propositions pour l’action du Pôle métropolitain Loire Angers	p. 25
1. Renforcer sa mission de conseil et de coordination	p. 25
2. Maintenir sa mission de soutien financier de projets culturels collaboratifs.....	p. 27
Conclusion	p. 28
Annexes.....	p.30

Préambule

Le présent rapport fait suite à une première réflexion conduite par le Conseil de développement en 2008 sur les coopérations culturelles intercommunales à déployer sur le territoire du Pays Loire Angers pour renforcer la pratique d'une activité culturelle par les habitants des territoires urbains, périurbains et ruraux de tout âge.¹

Les principales idées issues de cette contribution « Vivre ensemble, c'est être curieux. Être curieux, c'est aussi découvrir et créer » sont :

1. **Une grande richesse et une diversité de l'offre et des pratiques** culturelles sur le Pays Loire Angers
2. **Un accès insuffisant à la pratique et à l'offre culturelle**, du fait de l'étalement urbain qui crée un déséquilibre entre les habitants de la ville centre et des plus grandes villes autour d'Angers et les habitants des autres communes qui, seules n'ont pas les budgets suffisants. Toutefois, ces dernières bénéficient d'un tissu associatif riche à l'initiative de propositions culturelles plus ou moins nombreuses selon l'histoire et le contexte de chacune... et commencent à coopérer entre elles pour mutualiser les moyens (ex : Syndicat Intercommunal Arts et Musiques (SIAM), Communauté de Communes Vallée Loire Authion, ...)
3. **Un éloignement sociologique de la culture, que l'école tente de réduire** par « l'éducation culturelle ». Mais elle est diversement assurée dans les écoles, obligatoire au collège (musique et arts plastiques), facultative au lycée et touche encore un public trop restreint même si des institutions culturelles angevines comme *Premiers Plans* ou le *Festival d'Anjou* font un effort considérable en direction des écoles. Les établissements scolaires ne sont pas en situation égalitaire par rapport à l'offre culturelle (spectacles, visites), le prix du transport constituant un lourd handicap pour les plus éloignés.
4. **Un éloignement de la culture par insuffisance d'information et de communication : plus l'offre est riche et abondante, moins elle est accessible** si elle ne fait pas l'objet de collaborations entre les porteurs de projets.
5. **La culture est plus que jamais un vecteur de lien social et identitaire dès lors que l'offre culturelle et les pratiques qui en découlent, sont « marquées » par :**
 - une adhésion des citoyens et une participation la plus large possible. Ce qui pose les préalables de l'accessibilité sous toutes ses formes et de l'information utile ;
 - une conception « universaliste » de la diversité de l'offre culturelle : générale et artistique, scientifique et technique, locale et extérieure, proche et lointaine donc tolérante et ouverte ;
 - une mise en œuvre fédérée des associations et des communes, de la ville-centre et des communes des première et deuxième couronnes ;
 - une intercommunalité affinée des moyens, des lieux et des programmes ;
 - au-delà des politiques et actions mises en œuvre par chacun, une volonté de privilégier un axe culturel commun dans toute la diversité des médias (de la lecture aux spectacles vivants).

Parallèlement, le rapport rappelait quelques-uns des défis n'étant pas propres au territoire angevin mais à relever pour atteindre cet objectif de renforcement de l'accessibilité des offres et pratiques culturelles :

- La croissance démographique et le vieillissement des Angevins
- Les fractures sociales générées par l'étalement urbain et les évolutions du travail
- Le développement des technologies de l'information et de la communication, la mondialisation, l'individualisation des modes de vie

¹ Rapport « Vivre ensemble, c'est être curieux. Être curieux, c'est aussi découvrir et créer » en ligne sur : www.conseil-dev-loire.angers.fr

Il identifiait 3 orientations à privilégier pour atteindre cet objectif :

- Renforcer et développer les initiatives de mise en réseau des acteurs culturels, des communes et intercommunalités
- Améliorer l'accès à la culture des jeunes
- Développer les évènements / initiatives capables de mixer les arts et les publics pour faire vivre et partager des « faits » culturels

Il proposait au Pays Loire Angers des outils pour faciliter cette mise en réseau, ce partage d'expériences, de connaissances, de pratiques, de ressources...

- La création d'un centre de ressources
- La constitution d'un Comité de liaison et de coordination intercommunale
- La mise en place d'une Commission d'orientation intercommunale

Introduction

Objectifs et méthode de travail

Ce rapport fait suite à une saisine du Pays Loire Angers (aujourd'hui Pôle métropolitain Loire Angers) en 2012.

Extrait de la saisine : « en 2007, le Pays Loire Angers a fait appel à un bureau d'études pour réaliser un diagnostic de l'offre culturelle sur le Pays et proposer des pistes d'action. En 2006, le Pays Loire Angers et Angers Loire Métropole ont saisi le Conseil de développement sur la coopération culturelle à l'échelle du Pays. Partant de ces deux rapports, le Pays a constitué une commission Culture et a participé à la mise en place d'un certain nombre d'actions sur les communes de 2^{ème} et 3^{ème} couronnes essentiellement. En 2011, la commission Culture a souhaité faire un bilan de ces actions et affirmer son projet culturel. Aussi, dans ce contexte, le Pays Loire Angers jugerait opportun qu'une évaluation du rapport Culture du Conseil de développement² puisse être réalisée, de croiser cette évaluation avec les actions réalisées et d'en tirer de nouvelles propositions qui pourraient ainsi alimenter la réflexion de la commission Culture du Pays Loire Angers ».

Une commission du Conseil de développement a travaillé cette saisine en 2014. Elle a pris en compte des évolutions importantes du contexte global (persistance de la crise économique, développement exponentiel d'Internet et des écrans, etc.) et du contexte local (renouvellement des élus, questionnements sur la structuration du territoire et la répartition des compétences).

Pour construire son analyse et actualiser ses propositions, elle a d'abord identifié les facteurs de réussite ou d'échec d'actions culturelles mises en œuvre ces dernières années. Elle a ensuite mené une série d'entretiens avec des élus en charge de la culture et avec plusieurs acteurs culturels³.

Plus qu'à des données chiffrées, elle s'est attachée à comprendre les missions, les objectifs, les points de vue et les difficultés rencontrées par les acteurs culturels du territoire.

Elle remercie ici tous les acteurs qui ont participé à ces entretiens pour leur disponibilité et la richesse de leur témoignage.

Culture : de quoi parle-t-on ?

Les significations du mot culture dans la langue française sont quasi infinies. Sans se risquer à définir ou délimiter la culture, il est cependant nécessaire de fixer quelques points de repère pour faciliter la bonne compréhension de ce rapport. Ainsi, la commission a distingué :

- **la culture individuelle** de chacun : construction personnelle de ses connaissances dans divers domaines, expériences artistiques, etc. Cette culture individuelle est un élément clé de la construction de la personne et de ses relations vis-à-vis de son environnement. Cette culture est évolutive, chacun la construit au cours de sa vie.

² « Vivre ensemble, c'est être curieux. Etre curieux, c'est aussi découvrir et créer », avril 2008

³ Cf. annexe 1

- **la culture collective**, qui va donner à un groupe son identité. Il s'agit de repères liés à l'histoire, à des arts insérés dans la collectivité, à des modes de vie, à des rituels, etc. Fixant l'identité d'un groupe, cette culture évolue lentement.
- **la culture « savante »** : celle qui est enseignée dans les établissements d'enseignement artistique, qui donne lieu dans la presse aux chroniques et critiques culturelles. Cette culture savante peut être pratiquée par des professionnels ou par des amateurs. C'est le plus souvent elle que l'on rencontre dans les salles de spectacles ou les musées. Elle peut être ancienne ou très contemporaine.
- **la culture « vernaculaire ⁴ »** : issue d'un lieu, propre à un lieu, collective, on peut aussi la qualifier de culture « populaire ». Elle est un aspect essentiel du rapport des citoyens à la culture et aux arts. Elle contribue, tout autant que la culture professionnelle, à la vitalité artistique et culturelle du Pays.
- **la culture comme activité de « consommation »**, dans laquelle le « consommateur » (le spectateur, le lecteur, l'auditeur, etc.) reçoit, mais il ne lui est pas demandé de transmettre, de pratiquer, de créer.
- **la culture comme une pratique** : la personne produit l'œuvre (ou apprend à la produire). Dans cette activité de création prennent place les écoles et cours publics et privés et les associations de théâtre, danse, peinture, photographie, sculpture, gravure, etc.
- **la culture comme facteur de lien social**. Ce lien peut être très faible (le lecteur solitaire, ...) ou très fort (la troupe de théâtre amateur, les ateliers d'arts plastiques, les chorales, les groupes de musiques, etc.), comprenant bien entendu tous les intermédiaires.

À noter que deux approches de la culture ont été peu traitées dans ce rapport, parce qu'elles ne s'inscrivaient pas précisément dans la saisine du Pôle métropolitain Loire Angers mais aussi parce qu'elles méritent à elles seules une réflexion approfondie, tant elles sont essentielles pour le développement du territoire.

- d'une part, **la culture comme « économie culturelle »**, avec ses filières, son chiffre d'affaires, ses emplois.
- d'autre part, **la culture scientifique et technique**, qui permet à chacun de mieux comprendre d'importants aspects du monde dans lequel nous vivons. Les sciences sont à ce titre une composante de la culture. L'offre est particulièrement bien développée sur notre territoire tant par des acteurs privés (Terre des sciences, Musée Cointreau, Espace Air Passion, ...) que des acteurs publics (Terra Botanica, Made in Angers, etc.). Désormais au cœur de la connectique et de la révolution informatique et technologique, le Conseil de développement estime pour autant qu'Angers et sa région doivent se donner cette mission culturelle essentielle.

Rappelons enfin que le mot « culture » est souvent accompagné d'une multitude de qualificatifs : culture générale, culture religieuse, géographique, historique, sportive, gastronomique, d'entreprise, etc. Autant d'aspects que ce rapport n'aborde pas non plus, se limitant aux domaines couverts par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)⁵.

⁴ Vernaculaire : du pays, propre au pays

⁵ Cf. annexe 2

1^{ère} partie

Regards sur la situation angevine de l'offre et de la pratique culturelle

Les observations formulées ci-dessous résultent de l'analyse réalisée par la commission à partir des rencontres avec les acteurs cités en introduction. Ces observations sont essentiellement centrées sur les relations culture/territoire. La création culturelle est ici peu abordée, bien qu'elle soit une réalité sur le territoire, portée par des institutions comme le NTA⁶, La Paperie... et par des artistes indépendants (comédiens, écrivains, dessinateurs, musiciens, cinéastes, vidéastes, plasticiens...).

1. Richesse et complexité du système d'acteurs

Les acteurs œuvrant dans le domaine de la culture sont nombreux et interviennent selon une multiplicité⁷:

- de champs (spectacle vivant, arts plastiques, éducation artistique et culturelle, patrimoine...),
- de modalités d'action (professionnels, amateurs, associatifs, privés, publics, ...),
- de missions (création, production, diffusion, éducation),
- de fondements de ces missions (missions de service public définies par la loi ou les réglementations à diverses échelles territoriales - Etat, Région, Département-, mission déléguée et contractualisée, mission auto-définie par les acteurs eux-mêmes),
- de financements (fond public, financement de marché - par les utilisateurs et consommateurs -, mécénat, don, sponsoring, contribution bénévole).

Cette richesse et cette complexité du système d'acteurs ne sont pas propres au territoire angevin, elles sont une réalité vécue dans la plupart des territoires.

1.1 - Les collectivités locales et groupements de communes, porteurs de politiques culturelles

Les collectivités territoriales occupent un rôle essentiel d'impulsion et de facilitation, d'une part en apportant leur soutien financier aux projets et aux structures culturelles et d'autre part en créant les conditions d'environnement qui permettent leur développement (équipements, transports, communication, ...). Elles peuvent également jouer un rôle plus direct dans l'offre culturelle via les structures auxquelles elles délèguent des missions de service public. Il revient à la collectivité territoriale de définir ces missions à travers un cahier des charges correspondant au projet politique de la collectivité dans le domaine de la culture (élargissement des publics, éducation à la culture, promotion du territoire...).

⁶ Nouveau Théâtre d'Angers – Centre dramatique national des Pays de la Loire

⁷ Cf. schémas en annexes 2 et 3

- **L'exercice de la « compétence culture » par les communes et leurs groupements**

Sans surprise, les effets du millefeuille territorial se font ressentir : Etat (DRAC⁸), Conseil régional, Conseil général, communes et leurs groupements (communauté de communes, syndicats intercommunaux). La répartition des rôles et des modalités d'intervention de chacun est difficile à bien comprendre.

De plus, l'exercice de la « compétence culture » est diversement structuré sur le territoire :

- ↳ **Exemple 1 :** La plupart des communes d'Angers Loire Métropole exercent seules leurs politiques culturelles. Mais certaines de ces communes coopèrent sur certains volets de leurs politiques, à l'exemple du SIAM (Syndicat Intercommunal Arts et Musiques) qui rassemble les communes de Pellouailles-les-Vignes, Le Plessis-Grammoire, Ecoflant, St-Barthélémy et St-Sylvain d'Anjou.
- ↳ **Exemple 2 :** les Communautés de Communes du Loir et Vallée Loire Authion exercent une part importante de la compétence Culture (compétence facultative), à la différence de la Communauté de Communes Loire Aubance (qui ne prend en charge que l'éducation musicale) ou de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole qui n'exerce aucune compétence dans ce champ.

- **L'accompagnement des politiques culturelles par le Pôle métropolitain Loire Angers**

Le Pôle métropolitain Loire Angers, syndicat mixte qui regroupe la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole et les Communautés de communes du Loir, Loire Aubance et Vallée Loire Authion a une mission de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités locales du territoire, en particulier dans les domaines de l'enseignement artistique (notamment musical), de la lecture publique (bibliothèques/médiathèques) et du spectacle vivant. Doté d'une chargée de mission, il offre également une expertise professionnelle sur les choix artistiques (en fonction du public visé, des contraintes techniques...). La portée de son action est donc limitée en nombre de projets accompagnés, mais orientée sur les projets d'ampleur intercommunale et associant les acteurs locaux et les habitants du territoire concerné.

Pour exercer ses missions, il bénéficie notamment d'une dotation du Conseil Général dans le cadre d'une convention d'animation et de développements culturels (aide à la constitution de réseaux intercommunaux de bibliothèques, co-production de projets culturels...).

- **Des équipements culturels de qualité, mais peu de programmation culturelle**

De nombreuses communes ont rénové leurs équipements (Bibliothèques/médiathèques, salles de spectacle, ...) au cours des dernières années. Les infrastructures paraissent aujourd'hui globalement suffisantes, bien qu'elles ne soient pas toujours parfaitement adaptées à toutes les activités qu'elles accueillent (ex : salles communales polyvalentes). En revanche, l'offre de lieux de résidence d'artistes, et plus généralement les lieux de répétition et d'exposition, est semble-t-il largement inférieure aux besoins. De ce point de vue, les communes rurales disposent peut-être d'un potentiel d'accueil plus important.

A retenir

- **Une organisation territoriale de la culture difficile à identifier pour les porteurs de projets culturels**

Les plus petites communes manquent de visibilité sur les soutiens dont elles pourraient bénéficier pour faire vivre leurs équipements. Les plus petites associations ou artistes indépendants peinent de leur côté à identifier les soutiens que pourraient leur apporter les communes ou leurs groupements pour mener à bien leurs projets : soutiens techniques, professionnels, matériels, financiers.

⁸ Direction Régionale des Affaires Culturelles

1.2 - Une diversité d'organismes et équipements culturels

• Des structures publiques ou dotées de missions de service public

Cette diversité est illustrée par des structures rencontrées par le Conseil de développement au cours de ses réflexions et dont l'existence et le fonctionnement dépendent fortement de la commande et des financements publics :

- **L'ADRAMA⁹-Chabada** : association, labellisée par l'Etat « Scène de Musique Actuelle », qui exerce des missions de service public définies dans le cadre d'une Délégation de Service Public avec la Ville d'Angers.
- **Le Quai - Forum des Arts** : EPCC ¹⁰ dont le projet artistique est établi par la Ville et ses partenaires (notamment l'Etat et la Région des Pays de la Loire).
- **Anjou-Théâtre** : EPCC dont les missions sont définies par le Département et portent principalement sur l'organisation du Festival d'Anjou et la diffusion, la pratique et l'enseignement du théâtre en Anjou.
- **La Paperie, Centre National des Arts de la Rue** : Association, comme l'ADRAMA, sous convention avec l'Etat, la Région, le Département et la Ville d'Angers qui lui confient un certain nombre de missions de service public.
- **Les Musées d'Angers**, labellisés par l'Etat¹¹.
- **Les bibliothèques/médiathèques** municipales, intercommunales, associatives.
- **La Maison des Jeunes et de la Culture d'Avrillé, les Maisons de quartiers, centres socioculturels** et autres lieux d'animation dans les communes.

• Des structures privées

On trouve également des structures indépendantes à caractère professionnel, comme ¹² :

- **Le SAAS¹³** réunit 32 compagnies professionnelles de théâtre du Maine-et-Loire. La mission de cette association de loi 1901 est de mutualiser les ressources (matérielles, carnet d'adresses de comédiens, communication), dans une logique d'économie solidaire, de recherche de lien avec le territoire et de programmation ouverte à une grande diversité de publics.
- **Le collectif BLAST** met à disposition de jeunes artistes plasticiens des locaux grâce à des partenariats avec la Ville d'Angers, un bailleur social et un collège privé. Il apporte aussi conseils et appuis, techniques, juridiques et financiers pour l'exposition des œuvres des artistes hébergés et pour leur diffusion.
- **Le Cinéma parlant, Ciné-Club**, association œuvrant pour l'éducation à l'image.
- **L'association du Festival Premiers Plans**, œuvrant pour la création et l'éducation à l'image.

⁹ Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers

¹⁰ Etablissement Public de Coopération Culturelle – Cf Lexique annexe 5

¹¹ « Les Musées d'Angers » sont constitués de 5 sites : Musée des Beaux-Arts, Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine, Musée-Château de Villevêque, Galerie David d'Angers, Musée Pincé

¹² Ne sont cités ici en exemples que les structures rencontrées par le Conseil de développement. Ils ne prennent pas en compte toutes les activités relevant de l'économie culturelle (sociétés de production de spectacle, designers, artisans d'art, artistes indépendants, etc.)

¹³ Structures Artistes Associés Solidaires

- **Le réseau de librairies indépendantes Librairies Passion** regroupe 8 librairies indépendantes angevines organisatrices d'expositions, de dédicaces, de rencontres avec des auteurs, de débats.
- **Le réseau associatif**

Il est lui aussi d'une très grande diversité, avec pour point commun un engagement bénévole important afin de développer des activités et une influence allant souvent bien au-delà des seuls adhérents. Le profil de l'association amateur va en effet de la petite association culturelle locale (quelques adhérents), comme la Compagnie de Théâtre Les Têtes en l'air, à Savennières, jusqu'à l'Université Angevine du Temps Libre dont le programme annuel de cours et de conférences repose sur des centaines de bénévoles et plus de 3 000 adhérents, en passant par les Universités populaires par exemple.

3 éléments essentiels à retenir

- **La diversité des acteurs et de leur mode d'engagement dans la culture** et parfois leur insuffisante visibilité par les petits porteurs de projets publics ou privés. La coopération entre ces acteurs n'est facile que si elle est compatible avec leurs modes de fonctionnement.
- **La richesse et le foisonnement des initiatives.** S'agissant de culture, domaine de la liberté, on ne peut s'étonner d'un tel foisonnement. Il est une grande chance pour le territoire en même temps qu'il peut épuiser rapidement les possibilités de soutien public.
- **Le rôle essentiel des plus grandes collectivités locales** ainsi que des groupements de communes par leur pouvoir d'impulsion et leurs financements, en même temps que la difficulté à comprendre la répartition des rôles entre elles.

2. Un consensus sur les dimensions et le rôle de la culture pour le territoire et ses habitants

Le Conseil de développement partage le point de vue de la plupart des acteurs interrogés sur le rôle et l'influence potentiels de la culture pour le territoire et ses habitants.

2.1 - L'influence de la culture sur les citoyens

La culture contribue au développement des personnes. Elle est facteur de développement individuel (curiosité, créativité, ...), d'échanges, de dialogues, de rencontres. La pratique d'une activité culturelle est considérée comme facteur bénéfique aussi bien dans le cadre de la réussite scolaire, de la qualité de vie au travail (développement de compétences, créativité) ou dans le cadre de lutte contre l'exclusion¹⁴. La pratique culturelle, notamment dans un cadre collectif, est reconnue pour être génératrice de confiance en soi, facteur-clé de toute réussite. Ainsi, des enseignants, dirigeants angevins ou responsables RH d'entreprises et d'associations angevines l'ont compris : les uns intègrent la pratique d'un art dans les apprentissages « classiques » comme les mathématiques ou le français, les autres l'encouragent en libérant du temps associatif dans l'entreprise. La culture contribue à former des personnes, notamment des jeunes, confiantes en elles et en la société.

Elle est aussi facteur de développement collectif par les liens entre les gens que peuvent créer les activités culturelles. La culture apporte une contribution majeure au lien social, notamment par le « faire ensemble ». Dans un contexte de crise économique et de fragilisation grandissante de l'environnement familial¹⁵ constaté notamment au quotidien par les équipes éducatives, la fonction de lien social qu'exerce la culture prend une importance croissante. Elle permet de compenser, en partie, les effets de l'exclusion économique.

Elle contribue à forger chez les habitants un **sentiment d'appartenance au territoire et une fierté** d'être dans un territoire de qualité.

A retenir

- **L'investissement dans la culture** ne peut donc être réduit à des dépenses consenties pour des activités de loisirs. Il doit être plus largement considéré comme **un investissement pour le bon fonctionnement de la vie dans des quartiers et des communes du territoire.**

¹⁴ Exemples : ATD Quart Monde, signataire de la Charte Culture et solidarités de la Ville d'Angers, attache une grande importance à la pratique culturelle des exclus et à leur expression par des ateliers d'écriture, de dessin et peinture, etc. La Ville d'Angers développe depuis 2002, dans le cadre de la Charte Culture et Solidarités, des actions en priorité pour « les personnes en difficultés financières, isolées, se sentant dévalorisées, ne participant pas ou plus à la vie de la ville ou de leur quartier » tout en faisant en sorte que les conditions d'une mixité sociale soient réunies. <http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/la-politique-culturelle/charte-culture-et-solidarite/>

¹⁵ 16,6 % des enfants de moins de 17 ans vivent dans des familles pauvres en Maine-et-Loire (concentration à Angers et dans l'Est du département) – 14,3 % en 2011. Insee Flash Pays de la Loire (Juillet 2014)

2.2 - L'influence de la culture sur le territoire

- **La culture, facteur de rayonnement et d'attractivité économique**

L'offre culturelle (patrimoine, histoire¹⁶, établissements culturels, évènements...) est un élément d'attractivité du territoire, au même titre que les équipements universitaires ou de santé ou le cadre de vie par exemple. Une politique d'attractivité doit utiliser de manière cohérente et synergique ces différents piliers, parmi lesquels l'offre culturelle. Dans ce cadre, la question du développement d'un évènement culturel fort et porteur de l'image du territoire angevin, déjà présente dans d'autres contributions du Conseil de développement, doit à nouveau être posée.

- **La culture, facteur de développement touristique**

La culture est l'un des leviers de développement du tourisme, grâce au patrimoine culturel répertorié (Châteaux, Musées, beaux villages, ...) mais aussi au patrimoine paysager, industriel, naturel, végétal... et grâce à des évènements culturels locaux. La valorisation de ces atouts culturels permet d'élargir l'offre culturelle et parfois de la différencier par rapport aux autres territoires (ex : patrimoine et histoire ardoisiers ou encore patrimoine et histoire végétale)¹⁷.

- **La culture, filière économique**

La culture est une filière économique, récemment intégrée dans la stratégie de développement économique d'Angers Loire Métropole. Le poids des activités culturelles dans l'économie et l'emploi sur le territoire ne doit pas être sous-estimé.¹⁸

2.3 - « Culture savante » ET culture pour tous les habitants

La culture n'est pas seulement la « culture savante » produite, enseignée, vendue par des professionnels de la culture ou pratiquée par des amateurs. C'est aussi une culture « vernaculaire », produite et vécue par les gens. Cette conception de la culture est de plus en plus partagée. Elle pose la question des rôles des professionnels dans le système culturel : quelle articulation entre préservation et développement de la culture savante, évidemment nécessaires, et contribution à un mouvement culturel moins élitiste ?

Les acteurs culturels professionnels sont nombreux à souhaiter agir concrètement pour une culture ouverte à tous, que ce soit en démocratisant la culture savante (la médiation culturelle doit jouer ici un rôle essentiel), ou en recherchant la participation des publics aux multiples expériences artistiques ou culturelles. C'est bien sûr la position des structures socio-culturelles (dont c'est précisément la fonction), comme la Maison des Jeunes et de la Culture d'Avrillé, les maisons de quartier, les centres socioculturels. Mais c'est aussi la position des acteurs culturels labellisés, conventionnés par l'Etat et les collectivités locales (Musées d'Angers, Le Quai, Le Chabada, La Papeterie, Festival 1^{ers} Plans...). Cette position est également défendue par des acteurs indépendants, à l'exemple du SAAS. Se pose cependant la question de la rémunération des professionnels pour ces actions d'ouverture.

¹⁶ Angers a été longtemps considérée comme l'Athènes de l'Ouest et attirait les érudits, une histoire qui explique notamment la forte présence de l'enseignement supérieur. La culture scientifique historique a permis un développement de la recherche et elle est aussi un facteur d'attractivité économique du territoire qui nécessite d'être préservé.

¹⁷ Cf. rapport du Conseil de développement : « Le tourisme d'affaires, une force. Le tourisme d'agrément un potentiel, pour le Pôle métropolitain Loire Angers » (Septembre 2014)

¹⁸ Au sein de la région des Pays de la Loire, le secteur de la culture mobilise 11 000 emplois (dont 8 200 CDI), pour un chiffre d'affaires de 1,7Mds d'€ - *Observation participative et partagée du secteur culturel en Pays de la Loire (Mars 2014)*

2.4 - Opportunités et risques du numérique

L'une des évolutions notables de la culture depuis le lancement de la réflexion sur ce sujet par le Conseil de développement en 2007 est sans conteste l'entrée en force et en nombre¹⁹ d'Internet et des écrans dans les foyers. Le rapport d'un individu à la culture dépend toujours des influences de sa famille et de ses relations proches, de l'école, de la presse écrite et de l'audiovisuel. Mais il faut désormais y ajouter l'influence d'Internet et des nouveaux médias en général.

Le numérique apporte donc une opportunité de développer l'envie de pratiquer, de créer ou d'aller découvrir des œuvres. Les acteurs culturels et les politiques publiques de la culture doivent s'en saisir, sans sous-estimer pour autant la capacité du numérique à se dresser comme un frein à la pratique, à la création et à la découverte, dans la mesure où il peut être « enfermant ».

A retenir

La culture est génératrice :

- **de lien social**, elle contribue au bon fonctionnement de la vie dans les quartiers et les communes ;
- **d'un sentiment d'appartenance au territoire, de fierté ;**
- **de rayonnement du territoire, d'attractivité économique et touristique.**

3. Les « lieux de culture » et leurs publics

3.1. La fréquentation des lieux de culture « répertoriés » : le fait d'une minorité d'habitants

La fréquentation des lieux de culture répertoriés (musées, salles de théâtre, de concert, de cinéma « art et essai », écoles et conservatoire de musique...) est toujours le fait d'une minorité, souvent désignée comme « les 20 % CSP+ »²⁰. Collectivités locales, Musées d'Angers, Le Chabada, Cinéma parlant, Le Quai, Centre National des Arts de la Rue... ce constat sur la fréquentation des lieux de culture préoccupe la plupart des acteurs rencontrés. Il les préoccupe moins pour une motivation marchande (accroître son public) ou une posture idéologique (quasi-obligation de fréquenter de tels lieux), que pour une interrogation partagée sur le processus d'entre-soi, qui écarte bon nombre d'individus de la culture. Cette situation peut s'expliquer pour partie par la délicate gestion des temps familiaux, professionnels et par les coûts. Ainsi, à titre d'illustration, pour encourager la

¹⁹ 6,5 écrans par foyer en moyenne – *Etude Médiamétrie (Février 2014)*. En moyenne, pour les 16/44 ans, un temps passé de 6h/jour (2h15 devant la télévision, 1h20 sur un ordinateur portable, 1h20 sur un Smartphone, 30 mn sur une tablette)- *Agence Milward (2014)*. A noter : 59 % du temps passé devant la télévision se ferait accompagné d'un second écran (ordinateur, smartphone ou tablette).

²⁰ Catégories socioprofessionnelles + (CSP+) : Chefs d'entreprises, artisans, commerçants, cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires (Définition Insee). 25 % des personnes interrogées en France (1 000 interrogées, 27 000 personnes dans l'UE) ont une pratique culturelle élevée. Motif invoqué le plus souvent à l'absence de pratique culturelle : manque de temps et manque d'intérêt – Plus de détails : cf. annexe 5

pratique culturelle, des acteurs culturels tentent par exemple d'apporter une alternative en proposant, en partenariat avec des entreprises, des activités sur l'heure du déjeuner aux salariés travaillant à proximité de l'équipement.

3.2 - Les insuffisances de la médiation culturelle et de la pratique culturelle à l'école

Les processus d'exclusion de la culture renvoient aussi, pour une autre part, à la dimension sociologique de la pratique culturelle. Il est ainsi difficile de « faire venir au théâtre » des personnes qui n'y sont pas préparées, qui pensent que ce n'est pas pour elles et peuvent craindre de ne pas y être à l'aise. **La découverte culturelle et artistique dans un cadre collectif est un levier à utiliser.** Il faut souligner ici le rôle des établissements d'enseignement et des Comités d'Entreprises.

- **Une offre culturelle insuffisamment accessible aux élèves**

Bien que l'école soit identifiée comme un vecteur privilégié pour faire découvrir des œuvres d'ici et d'ailleurs et des éléments du patrimoine local, l'offre culturelle n'est cependant pas accessible à tous les enfants de façon égale, en raison notamment des coûts de déplacements vers les salles de spectacle, de cinéma, d'exposition ou les Musées (frais non pris en charge par l'Education Nationale, revenant à la charge des collectivités locales). C'est en général le cas des élèves des écoles situées dans les communes rurales les plus éloignées des équipements culturels centraux. Même si des opportunités sont offertes par l'Education Nationale et ses partenaires locaux (ex : Festival 1ers Plans, Festival d'Anjou, Chœurs enfants, etc.), de nombreux écoliers ne peuvent en bénéficier faute de moyens pour affréter des bus (exemple : certains collégiens de 2^{ème} couronne ne peuvent ainsi plus bénéficier du dispositif *Collège au cinéma*²¹).

La situation est également partagée par les étudiants de l'enseignement supérieur : les étudiants ont une pratique culturelle peu diversifiée. Des initiatives visant à élargir cette pratique sont portées par l'Université comme par la plupart des établissements culturels et d'enseignement angevins mais également par les associations étudiantes²².

- **Des initiatives pour développer la pratique culturelle et artistique auprès de nouveaux publics**

De nombreuses actions locales d'initiative publique comme privée ont pour objectif de développer la pratique culturelle et artistique auprès de nouveaux publics, via les associations et établissements signataires de la Charte culture et solidarité de la Ville d'Angers par exemple, ou encore en mettant l'art dans la rue (ex : Accroche-Coeurs à Angers, Résidence d'un photographe à Charcé-St-Ellier sur Aubance) ou en sortant les Musées hors de leurs murs (ex : Muzardez par les Musées d'Angers), mais aussi en accueillant des artistes en résidence (ex : Résidence Poésie sur Loir, Accueil d'artistes plasticiens à Villevêque).

3.3 - Une pratique amateur élargie

La pratique culturelle amateur paraît assez large. Il est possible d'en juger par la fréquentation des cours de musique, de danse, de théâtre, de peinture, de dessin... dans les MJC, Centres socioculturels et autres Maisons de quartiers, mais aussi par le dynamisme des écoles de musique, ou encore de l'Université Angevine du Temps libre par exemple. En témoigne aussi la multitude de formations

²¹ Cf annexe 5

²² Exemple : Festival de théâtre « Les 3 coups » - Festival étudiant de théâtre amateur.

amateurs (troupes de théâtre, chorales, groupes de musique) qui se font et se défont dans les quartiers urbains comme dans les plus petites communes du Pôle métropolitain Loire Angers. Le Maine-et-Loire est ainsi parmi les départements les plus actifs en matière de pratique théâtrale, avec près de 350 troupes de théâtre (amateurs et professionnels).

La lecture publique proposée dans les bibliothèques/médiathèques semble elle aussi être une activité plus largement pratiquée. Les bibliothèques présentes dans la plupart des communes et quartiers jouent ici un rôle majeur.

Toutefois, ce dynamisme de la pratique amateur semble concerner principalement des « CSP+ », comme pour la fréquentation des lieux culturels « répertoriés ».

A retenir

- **80 % des habitants de l'agglomération et des communautés de communes – comme la moyenne des français - ne fréquentent pas ou peu les lieux culturels et ne pratiquent pas ou peu d'activités artistiques et culturelles.**

Sans vouloir toucher à la liberté de chacun de fréquenter ou non des lieux de culture, ou de s'adonner ou non à une activité culturelle, cette situation interroge : **Comment, dans ces conditions, la culture peut-elle remplir plus largement sa fonction du vivre-ensemble dans les quartiers et les communes ?**

4. Les facteurs de réussite d'une action culturelle locale

Le Conseil de développement a souhaité comprendre les réalités vécues par les porteurs de projets culturels localisés dans les communes périurbaines et rurales du Pôle métropolitain, c'est-à-dire ceux que soutient en priorité le Pôle métropolitain Loire Angers. Pour ce faire, il a rencontré des acteurs²³ afin d'identifier les facteurs de réussite et les facteurs de difficultés d'une action culturelle.

- **Facteurs de réussite**

- La qualité de l'action culturelle et la présence d'une médiation (en amont ou pendant les spectacles, visite...)
- L'implication du tissu associatif local (à condition de ne pas le cantonner aux rôles logistiques)
- Des tâches de coordination et de communication exercées avec professionnalisme
- Un objectif poursuivi clair et partagé avec les élus et les associations impliqués
- De la part des communes : une bonne connaissance des acteurs culturels
- De la part de tous : qualité du dialogue entre toutes les parties concernées (élus, associations, professionnels)

²³ Rapport d'Hélène TIERCE, étudiante stagiaire au Conseil de développement – Cf. annexe 4

- **Facteurs de difficultés**

- Les insuffisances dans le cadrage et l'organisation pratique du projet
- Des modalités de fonctionnement différentes voire incompatibles entre les partenaires du projet
- Une implication inégale des communes d'un même territoire, pour un projet théoriquement porté conjointement – Exemple : cas de projets sur des territoires ne partageant pas la compétence « culture » à l'échelle intercommunale
- Des moyens techniques et humains insuffisants ou inadaptés
- Une stratégie et des actions de communication inefficaces
- L'identification et la mobilisation des financements, pourtant essentiels.

A retenir

Pour qu'une action culturelle soit réussie, **elle doit être menée avec rigueur sur le plan de sa conception, de son organisation, de l'animation des partenariats. La bonne volonté et l'engagement ne suffisent pas.** Or, les communes de 2^{ème} et 3^{ème} couronnes, en général petites, comme les plus petites associations, rencontrent souvent des difficultés à rassembler les savoir-faire nécessaires.

2^{ème} partie

Propositions générales

Ces propositions s'adressent à l'ensemble des collectivités présentes sur le territoire.

1. Penser la culture dans sa relation avec la stratégie territoriale

Alors que s'élaborent actuellement de nouveaux projets de territoires (Projet d'agglomération²⁴) et au moment où se construisent des coopérations intercommunales élargies, le Conseil de développement formule ici quelques réflexions et propositions d'ordre méthodologique. Le Conseil de développement souhaite que ces réflexions participent à l'élaboration de politiques publiques permettant de réduire les fossés entre les citoyens et d'encourager les initiatives de citoyens, d'associations, ... visant la rencontre, l'entraide entre les habitants d'ici et d'ailleurs.

1.1. Considérer la culture comme élément indissociable d'une stratégie de développement durable

La culture est l'une des composantes du développement durable. Si celui-ci a été initialement théorisé autour du triptyque « économique - écologique - social », la culture s'est entre temps imposée comme la 4^{ème} dimension à y intégrer. Elle contribue au développement des personnes et à la cohésion des groupes sociaux ainsi qu'aux performances économiques, sociales et environnementales du territoire. C'est dans cette logique que sont apparus les premiers Agendas 21 de la culture.

Un Agenda 21 de la culture est une démarche qui associe les citoyens à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques culturelles publiques. En 2008, la Ville d'Angers a engagé la construction d'un « Agenda 21 des cultures du territoire d'Angers », en se fondant sur les valeurs affirmées par le texte originel de Cités et Gouvernements Locaux Unis, ainsi que sur la déclaration de l'UNESCO sur les droits culturels²⁵. Cette démarche a abouti 3 ans plus tard à l'adoption d'une charte d'engagement coécrite avec les acteurs angevins (habitants, artistes, associations, représentants d'instances participatives, opérateurs culturels, collectivité)²⁶. Cette charte énonce les grandes orientations communes définies en matière de culture et de développement durable. Le processus s'est poursuivi par la définition de plans d'actions et leur mise en œuvre par divers acteurs comme Le Quai, le collectif SAAS, Le Chabada, La Ville d'Angers²⁷. Elle s'est traduite aussi par des actions collectives menées notamment par des habitants et des organisations regroupées autour d'une action commune, comme le projet *10 215 mètres*²⁸ ou encore *La quinzaine cité d'eau*²⁹.

²⁴ Cf annexe 5

²⁵ Cf. annexe 5

²⁶ La démarche angevine sur www.angers.fr/decouvrir-angers/pour-bien-vivre-ensemble/developpement-durable/agenda-21-des-cultures-du-territoire-d-angers/index.html

²⁷ Le plan d'actions de la Ville d'Angers comporte 48 actions impliquant 13 directions de la collectivité (38 sont terminées).

²⁸ Promenade avec création sonore, installations plastiques et tableaux vivants - Léo Lagrange Ouest d'Angers - Trélazé, Les Francas, la Cie MAP, La Paperie et un groupe d'habitants.

A retenir

Le Conseil de développement propose que la démarche d'Agenda 21 culturel soit étendue à l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers et, a minima, proposée aux communes, intercommunalités, acteurs culturels souhaitant y prendre part, partageant les valeurs de la charte et prêts à s'engager sur un ou plusieurs de ses volets.

1.2. Co-construire les politiques culturelles avec les autres dimensions de l'action publique et avec les acteurs

Le Conseil de développement est d'avis que les politiques publiques visant à développer l'offre et les pratiques culturelles ne soient pas traitées indépendamment des autres politiques publiques. La culture ne doit pas être considérée comme la « cerise sur le gâteau », sympathique mais en même temps variable d'ajustement des dépenses.

En effet, la culture est un élément majeur de la vie du territoire, très au-delà d'une fonction de divertissement, impactant à la fois le développement individuel, le lien social mais aussi l'attractivité du territoire. Une politique culturelle devrait résulter d'une « co-construction » avec les autres dimensions de l'action publique mais aussi d'une co-construction avec les acteurs locaux.

Le Conseil de développement estime donc utile d'inviter toute collectivité ou groupement de communes du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers, porteur d'une politique culturelle :

- à penser les interactions et les synergies entre les actions relevant des politiques culturelles et celles relevant :
 - . des politiques d'éducation et des politiques contribuant au développement des liens sociaux et à la cohésion sociale ;
 - . des politiques culturelles et celles relevant des politiques de communication et d'image visant à renforcer l'attractivité du territoire ;
 - . des politiques de développement économique du territoire.
- à penser la politique culturelle avec celles et ceux qui la feront vivre au quotidien, les acteurs culturels publics, privés, professionnels, amateurs du territoire concernés.

La Biennale des grands fleuves

Maison de la Loire en Anjou et Communauté de Communes Vallée Loire Authion

Un évènement pédagogique et scientifique devenu culturel et touristique avec une visée économique, au croisement de plusieurs politiques de la Communauté et des communes partenaires : politique touristique, culturelle (lecture publique, musique, culture scientifique, spectacle vivant, ...), éducative (association des écoles), de soutien à la vie associative.

²⁹ Action organisée par le collectif CKM (Cie Bernadette Bousse, Cie Eoliharpe, Cie Hanounat, Théâtre de la Jeune Plume), les Francas et la Maison de l'environnement de la Ville d'Angers, avec la participation d'Angers Loire Métropole, la Bibliothèque municipale d'Angers, Anjou forage Mali et le Cinéma les 400 Coups.

2. Favoriser les synergies pour optimiser les ressources

2.1 - Privilégier les actions culturelles créatrices de liens et d'ouverture aux autres

Face aux contraintes financières des collectivités locales et comme le Pôle métropolitain Loire Angers le fait déjà pour les projets communaux ou intercommunaux qu'il accompagne, la priorité doit être donnée à des actions s'adressant au plus grand nombre et/ou permettant de générer des liens entre les gens, avec une certaine continuité et une certaine exigence de qualité. Les exemples suivants, portés par des communes et intercommunalités du territoire, vont en ce sens :

- l'accueil d'artistes en résidence, avec en contrepartie des interventions auprès des écoles ou des associations locales ;
- le soutien à l'intervention de professionnels auprès des pratiques amateurs collectives (ateliers d'écriture, arts plastiques, théâtre) et éventuellement destinées à une présentation au public ;
- le soutien à des associations et manifestations mettant en valeur patrimoine, culture et traditions locales.

La Résidence d'écrivains de Villevêque* – Poésie sur Loire

Accueil d'artistes écrivains en résidence – sur 3 mois - pour sensibiliser les publics dans les collèges, lycées, bibliothèques, sur leurs œuvres inspirées du territoire dans lequel ils sont en résidence. Un projet initié par la Maison Internationale des écritures et des littératures (MIEL) soutenu par le Pôle métropolitain Loire Angers, rassemblant de nombreux partenaires : Mairie et bibliothèque de Villevêque, Communauté de Communes du Loir et son réseau de bibliothèques, Briollay, associations locales.

* Présentation du projet : <http://www.m-e-l.fr/fiche-residence.php?id=152>

Un projet pour demain ?

A Angers, l'ex-gendarmerie, située à côté de la cathédrale, pourrait-elle devenir un lieu de création et de résidence ?

L'abondance des actions est une grande richesse pour le territoire. Mais elle pose en même temps une question délicate aux financeurs publics : comment arbitrer entre les différentes demandes de soutien ? Le Conseil de développement propose que les communes et communautés de communes répartissent les subventions sur la base de critères tels que la continuité de l'action, la médiation culturelle, la contribution au lien social.

2.2. Développer les coopérations entre communes

• Dans les communes périurbaines et rurales

Sous l'impulsion notamment du Conseil Général et du Pôle métropolitain Loire Angers, ces coopérations culturelles se sont largement développées ces dernières années. Deux communautés de communes (Loir, Vallée Loire Authion) se sont vues déléguer partiellement la compétence Culture par leurs communes membres. Des Syndicats Intercommunaux à vocation culturelle et des coopérations sous forme de conventions entre communes, sur le territoire d'Angers Loire Métropole, se sont également développés.

Outre la rationalisation des moyens, il nous paraît utile de rappeler l'enjeu de la coopération pour la réussite des actions culturelles. Une action culturelle réussie est une action qui demande des savoir-faire de niveau professionnel pour :

- concevoir l'action ;
- l'intégrer à la politique culturelle du territoire et à ses calendriers (éviter les concurrences) ;
- identifier et réunir les compétences artistiques, logistiques... (réseaux) ;
- assurer la communication auprès du public ;
- faire travailler tout le monde en bonne intelligence.

Or, nombre de communes de taille modeste ne disposent pas de ces savoir-faire, à la différence des grandes communes ou des groupements de communes. Sans méconnaître la qualité de certaines réalisations communales, ces savoir-faire sont plus faciles à réunir à une échelle élargie. La communauté de communes, d'agglomération ou tout autre groupement suffisant de communes est sans doute la bonne échelle pour porter un certain nombre d'actions.

Les coopérations peuvent porter sur des fonctions administratives, techniques et sur les ressources humaines. Par exemple, des groupements d'employeurs pour faciliter le recrutement et la gestion des professionnels impliqués dans les actions (comme les professeurs des écoles de musique municipales) ou encore des centres de ressources matériels (sonorisation, éléments scéniques, etc.).

- **A l'échelle d'Angers Loire Métropole**

La répartition des compétences est discutée cette année dans le cadre des réflexions sur l'évolution des compétences d'Angers Loire Métropole. Sans pouvoir ici creuser davantage cette question, le Conseil de développement estime qu'un équilibre devra être recherché pour à la fois :

- renforcer la vision politique des rôles de la culture dans le cadre plus global des politiques de développement du territoire évoqué plus haut ;
- renforcer les coopérations pour permettre un accès plus égalitaire aux pratiques et offres culturelles quelle que soit sa commune de résidence ;
- permettre à ce qui marche bien aujourd'hui d'être poursuivi dans de bonnes conditions demain.

2.3 - Permettre la rencontre et les synergies entre les acteurs culturels

Il s'agit d'améliorer l'interconnaissance entre les acteurs culturels professionnels de métier et les élus et techniciens en charge de la culture au sein des collectivités et groupements de communes. Cette meilleure interconnaissance devrait faciliter le travail collaboratif entre les collectivités d'une part, entre les acteurs culturels d'autre part (même s'ils sont parfois en situation de concurrence), et enfin, entre ces deux ensemble.

L'objectif est précisément de mieux associer les professionnels au développement des pratiques culturelles des habitants. Ces professionnels peuvent aussi être des médiateurs culturels de grande qualité et efficacité.

Cette interconnaissance devrait également permettre de développer l'utilisation partagée des ressources des grandes structures culturelles angevines, amenées à mieux irriguer l'écosystème culturel sur le territoire.

Cette interconnaissance passe aussi par un rapprochement avec les associations, dans l'idée d'une part de bénéficier de leur expertise d'usage, d'autre part de mieux soutenir leurs bénévoles

(meilleure connaissance des acteurs culturels, des circuits et procédures administratifs, efficacité des démarches, etc)³⁰.

« J'aimerais que l'on soit en capacité de se doter d'une instance pour les professionnels des musées du Pôle métropolitain pour débattre, échanger, se former, modéliser les actions, capitaliser les énergies. »

Marianne JAMES-SARAZIN, Conservatrice des Musées d'Angers

« Le Chabada peut aider des communes à monter des projets culturels. Souvent les mairies sont perdues vis-à-vis de la culture. Par exemple, on pourrait avoir dans les communes des résidences d'artistes. Les artistes profiteraient des installations de la commune et en échange assureraient de l'animation dans la commune (liaison avec l'école de musique, la maison de retraite, ...). Il y a des communes qui ont déjà de beaux projets (Mûrs Erigné avec la Fontaine du Mont, Lo ' Jo et sa résidence d'artistes, les Ponts de Cé, Bouchemaine, ... »*

François DELAUNAY, directeur artistique

* La commune accueille 2 collectifs : le SAAS (théâtre) et Intérieur moquette (spectacle vivant)

2.4 - Impulser les relations entre les entreprises et les acteurs culturels

Il s'agit de démultiplier ces relations dans le cadre du mécénat et des fondations d'entreprises et des activités des comités d'entreprises. Mais il s'agit aussi d'encourager ces relations dans le cadre de la vie des entreprises qui choisissent la pratique d'une activité culturelle (ex : activités théâtrales ou liées au chant) pour développer les compétences et qualités transférables (leadership, créativité, goût du challenge, travail collaboratif,...) de ses salariés, mais aussi pour prévenir les risques psychosociaux.

Des partenariats pourraient être mis en place autour d'une action territoriale d'entraide afin de mettre en œuvre une amélioration de la qualité de vie au travail en corrélation avec la politique de promotion de la qualité de vie en Anjou : « notre richesse culturelle au service de nos entreprises pour promouvoir un territoire où la qualité de vie au travail est aussi favorisée ! »

³⁰ Cf. contribution du Conseil de développement : « Associations et acteurs publics : ambitions à partager » - 2010

3. Soutenir les pratiques culturelles favorisant le « vivre ensemble » et les liens sociaux

Il s'agit d'encourager les pratiques culturelles partagées et les élargir au-delà des habitués. Deux leviers peuvent être actionnés par les communes et groupements de communes soucieuses de renforcer les liens sociaux sur le territoire.

3.1 - Renforcer les moyens de médiation culturelle

Par médiation culturelle, on entend toute action qui facilite l'accès à la culture « savante » en la désacralisant, en donnant l'envie de fréquenter des lieux culturels et quelques clés pour mieux regarder, écouter, comprendre. Il s'agit donc d'une action qui débute dès l'école et dans les associations, les communes. L'enjeu est d'élargir, par la médiation, l'accès à la culture à davantage d'Angevins, leur donner le goût d'y revenir et de la pratiquer. La médiation doit être exercée par des personnes formées et dotées d'outils adéquats. Enseignants motivés, artistes, personnels des musées, amateurs y contribuent avec l'appui de divers outils (réutilisation de programmes audiovisuels, outils numériques, etc.).

Le soutien aux écoles porteuses de projets culturels et la proposition d'activités culturelles dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires³¹ doivent être privilégiés par les communes et leurs groupements, notamment sur les territoires qui accueillent une grande proportion d'élèves issus de familles modestes.

3.2 - Valoriser les cultures vernaculaires³²

Le Conseil de développement estime qu'agir en priorité sur la fonction de vivre ensemble et de lien social de la culture implique de soutenir et d'initier des actions de valorisation des cultures, telles que :

- **la culture historique et populaire des lieux de vie**, autour de l'eau (batellerie, inondations, pêche...), de l'ardoise et son histoire ouvrière, du végétal (les jardins, l'horticulture, leurs développements scientifiques sur le territoire...), des traditions locales comme la boule de fort... L'enjeu est de comprendre où l'on vit, voire d'en être fier.
- **les cultures des groupes sociaux qui habitent sur le territoire**, dans toute leur diversité d'origine, de religion, de culture. L'enjeu est de comprendre l'autre, d'en voir les richesses et de créer l'interconnaissance et l'empathie.
- **la culture inventée au quotidien par les habitants/citoyens**. Le rap, le hip-hop sont des inventions populaires, et d'autres formes d'expression apparaissent (graphismes, langages...). L'enjeu est de reconnaître ces modes d'expression et éventuellement de leur apporter un soutien professionnel.

³¹ Cf annexe 5

³² Cf annexe 5 Cultures liées aux territoires et à leurs habitants

Les Génies du Lieu – Quartier Monplaisir – La Paperie*

Projet artistique et culturel de tissage et de métissage entre habitants, professionnels du quartier et artistes invités combinant résidences de création, ateliers participatifs, rencontres festives et/ou intimes, avec un fil rouge la convivialité et l'ouverture à l'autre. L'ambition du projet : offrir de nouveaux points de vue sur le quartier, transformer des espaces négligés en des territoires vécus et revendiqués.

* Inventé et porté par La Paperie – Centre National des Arts de la Rue, le projet « Les Génies du Lieu » s'inscrit dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Angers – Trélazé 2014. Il est financé par la Ville d'Angers et l'Etat (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - Acsé).

Le court-métrage des habitants du quartier de Belle-Beille

Dans le cadre des ateliers de sensibilisation aux valeurs de respect de la personne, de la solidarité et d'éducation à la citoyenneté, proposés par le Centre Jacques Tati, des habitants ont réalisé un court-métrage pour dénoncer l'isolement et la misère sociale qu'ils vivent au quotidien et retrouver l'envie de se rencontrer pour dialoguer.

Ce projet, financé dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et encadré par des membres du SAAS et du Cinéma Parlant, a mis en relation diverses structures solidaires du quartier.

Une cinquantaine d'habitants se sont impliqués en devenant techniciens, chanteurs, costumiers,... et ont trouvé leur place devant ou derrière la caméra (préparation du scénario, illustrations sonores, bruitages, décoration...). L'isolement s'est brisé. L'appartement du tournage, mis à disposition par Angers Habitat, est devenu un lieu de rencontre et d'échanges. Le court-métrage a été présenté au Festival Premiers Plans le 18 janvier 2015.

Arts en PAYSages

Pôle métropolitain Loire Angers

Ce projet culturel et artistique autour des parcs et jardins résulte de la rencontre en 2010, dans le cadre de la commission « Culture » du Pays Loire Angers, entre 2 événements, Nov'Art à Villevêque et Un été contemporain à Brissac-Quincé, qui ressentaient le besoin de rassembler leurs moyens notamment pour la communication. Aujourd'hui et à titre d'exemple, pour le printemps 2015, le Pôle métropolitain Loire Angers fédère trois événements, Mystère de Loire (La Ménitré), Nov'Art (Villevêque) La fête au Carré (Saint-Saturnin-sur-Loire, Saint-Sulpice-sur-Loire, Charcé-St-Ellier-sur-Aubance, Blaison-Gohier) autour d'une proposition artistique pluridisciplinaire, de mai à juin associant notamment une compagnie de danse, le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC), des danseurs amateurs angevins, un compositeur angevin, des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts d'Angers, les étudiants du Centre National de Promotion Horticole (CNPH) de La Ménitré.

3^{ème} partie

Propositions pour l'action du Pôle métropolitain Loire Angers

Le Pôle métropolitain Loire Angers est, dans l'organisation territoriale actuelle, un acteur public qui dispose de moyens limités comparativement à ceux des grandes communes ou des groupements de communes. C'est néanmoins un acteur qui dispose d'une expertise reconnue et d'une vue d'ensemble du territoire. Il s'attache à jouer un rôle de coordination des actions locales, de sorte qu'il en résulte une certaine cohérence d'ensemble. L'efficacité avec laquelle il joue ce rôle depuis 2009 dépend de l'intérêt que lui portent les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes, et plus généralement des relations entre les élus qui siègent au Pôle métropolitain Loire Angers et leurs homologues des EPCI. Elle dépend aussi des financements qu'il peut mobiliser, financements publics et privés (ex : mécénat).

1. Renforcer sa mission de conseil et de coordination

Le Conseil de développement propose que le Pôle métropolitain Loire Angers renforce sa mission de conseil, d'appui méthodologique et de coordination des communes, intercommunalités et acteurs culturels et associatifs. Il estime pertinent qu'il conforte ses orientations actuelles, à savoir l'enseignement artistique (notamment musical), la lecture publique (bibliothèques) et le spectacle vivant. Le Pôle métropolitain doit également confirmer son principe d'action et de soutien aux actions, à savoir la présence dans tout projet culturel des 4 ingrédients suivants : une action de sensibilisation, un volet création artistique, un objectif de diffusion et une stratégie de communication. Pour cela, il aura à identifier de nouvelles sources de financements.

1.1 - Renforcer sa mission d'appui méthodologique aux communes périurbaines et rurales et aux communautés de communes

Le Pôle métropolitain Loire Angers propose aussi un appui méthodologique aux communes et intercommunalités porteuses d'un projet culturel mais son action reste limitée à quelques territoires, faute de moyens suffisants. Il pourrait être utile qu'il renforce ou développe son action notamment dans les domaines suivants :

- **L'accompagnement des communes et groupements de communes** qui le souhaitent dans l'élaboration de leur politique culturelle et dans la mise en œuvre de leurs actions culturelles, dans l'esprit indiqué plus haut dans ce rapport (la culture n'est pas un isolat).
- **Le développement des liens entre les élus en charge de l'action culturelle** sur les communes et intercommunalités compétentes : échanges d'expériences, de pratiques, coordination des actions conduites par chacun...
- **L'aide à la diffusion de l'information auprès des associations culturelles** et les modalités possibles de leur soutien logistique notamment ;

- **L'information sur le fonctionnement et les acteurs du secteur de la culture** en général et angevin en particulier ;
- **L'aide à la rencontre entre collectivités ne disposant pas de personnel dédié à la culture** (communes ou intercommunalités) et acteurs culturels du territoire susceptibles de contribuer à la qualité et à la réussite des projets.

1.2 - Développer une action d'appui aux associations culturelles

Le Pôle métropolitain Loire Angers ne dispose pas de moyens dédiés au soutien des associations. Pourtant, c'était un besoin identifié par les élus fondateurs du Pays Loire Angers, mais aussi identifié par le Conseil de développement.³³

Les bénévoles peuvent être démunis face à la recherche de soutien logistique, le paiement de salaires, par exemple. Des solutions existent pourtant, mais ils les méconnaissent parfois ou manquent d'informations sur les moyens permettant de les mobiliser. Aussi, le Pôle métropolitain Loire Angers pourrait-il être l'organisateur d'une consultation auprès des responsables culturels associatifs afin d'identifier les appuis qui leur seraient les plus nécessaires. Une telle consultation permettrait par exemple d'identifier des besoins en :

- information sur les soutiens logistique tels que le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA), le Point Local d'Accueil et d'Information des Associations (PLAIA)³⁴, voir leurs besoins d'appuis pour les mobiliser ;
- formation administrative pour les responsables associatifs ;
- intermédiations entre associations et Conseil général, Conseil régional ;
- interface entre les associations et les collectivités pour la résolution des problèmes qu'elles rencontrent. On peut imaginer par exemple que le Pôle métropolitain Loire Angers (ou les structures intercommunales avec l'aide méthodologique du Pôle métropolitain Loire Angers) organise tous les deux ans une rencontre de responsables associatifs et d'élus pour prendre le temps d'aborder des situations, problèmes, projets des uns et des autres et réfléchir à des solutions concertées.

1.3 - Reconnaître au Pôle sa mission de mise en réseau des acteurs

La mise en réseau apparaît indispensable pour **partager des savoir-faire, des compétences**. Ainsi, d'un côté des communes ou des intercommunalités souhaitent engager des actions culturelles, faire vivre leurs équipements culturels, faire vivre leur territoire avec l'appui des associations locales mais n'ont pas les moyens et les contacts qui pourraient les y aider. Et de l'autre, des professionnels se disent prêts à accompagner ces communes. A un autre niveau, certaines communes disposant des savoir-faire organisationnels et administratifs, notamment en première couronne, se disent également prêtes à partager des ressources avec des communes moins pourvues. Des établissements culturels centraux (Musées, Le Quai, etc.) expriment aussi leur responsabilité vis-à-vis du territoire, tout comme des professionnels (SAAS, Chabada, ...) expriment leur disponibilité pour apporter un appui.

³³ Cf. contributions du Conseil de développement 'Vivre ensemble, c'est être curieux. Etre curieux, c'est aussi découvrir et créer' (avril 2008) et 'Associations et acteurs publics : ambitions à partager' (2010)

³⁴ Cf annexe 5

Le Pôle métropolitain Loire Angers pourrait donc renforcer son rôle de passerelle, d'organisateur de la rencontre entre les besoins et les ressources disponibles, entre la demande de compétences et l'offre de compétences. De telles coopérations existent déjà et ont en général été rendues possibles par simple convention. Le Pôle métropolitain Loire Angers pourrait œuvrer davantage pour les amplifier.

La mise en réseau peut également servir à partager des **équipements et des moyens**. L'action de l'association SAAS est un exemple très éclairant de ce qui peut être fait en matière de mutualisation de ressources matérielles (ex : équipements de scènes), de ressources en compétences (ex : recrutement de comédiens), d'actions de communication et promotion (ex : catalogue commun de spectacles). Il serait opportun que le Pôle métropolitain Loire Angers, en liaison avec les professionnels de la culture, les associations, les structures existantes proposant du prêt de matériel (ex : Centre de ressources de la Ville d'Angers), étudie les moyens nécessaires au développement de cette mise en réseau. Il faut, en outre, considérer qu'une mise en commun de ressources ne fonctionne que dans un système qui donne confiance au prêteur et qui garantit de la réactivité à l'emprunteur.

Enfin, le renforcement de la mise en réseau des acteurs culturels devrait également servir à optimiser **la programmation calendaire des spectacles et autres manifestations culturelles**, dans le but de minimiser les concurrences, notamment entre manifestations géographiquement proches.

2. Maintenir sa mission de soutien financier de projets culturels collaboratifs

Le Pôle métropolitain Loire Angers doit poursuivre son soutien aux projets associant professionnels, amateurs et habitants de plusieurs communes. Ces projets peuvent par exemple intégrer la présence d'artistes sur un lieu (ex : résidence d'artistes) et comporter un travail avec les habitants sur la mise en valeur des richesses et de la culture de leur quartier ou de leur commune ou une production culturelle conjointe (construction de textes, d'images, d'objets, de déambulations, etc.). Ces projets peuvent aussi être basés plus simplement sur l'accueil d'artistes en résidence par une commune en vue d'une création artistique (mise au point d'un spectacle, d'un concert...) et pouvant impliquer en contrepartie une impulsion au développement culturel dans la commune en liaison avec les écoles, associations, maisons de retraite.

Le cadre général de toutes ces actions pourrait s'exprimer dans un Agenda 21 du territoire auquel contribueraient les collectivités, les professionnels, mais aussi les habitants à travers leurs associations. L'élaboration d'un Agenda 21 est une opération lourde, dès lors qu'elle est fondée sur une concertation large. L'expérience de l'Agenda 21 de la Ville d'Angers montre qu'un tel outil permet de créer une réelle dynamique partagée au bénéfice du territoire et de ses habitants. Or, le Pôle métropolitain Loire Angers est précisément le niveau approprié pour conduire une telle démarche. Celle-ci nécessiterait temporairement un renforcement de ses moyens.

Conclusion

Mise en perspective 2008 - 2015

Le Conseil de développement a formulé des propositions en 2008 pour développer les pratiques culturelles des habitants des 66 communes du Pays Loire Angers, devenu Pôle métropolitain Loire Angers. Les nouvelles propositions qu'il formule en 2015 mettent en évidence des constantes et des évolutions.

Plusieurs éléments sont à l'origine de ces évolutions. La situation générale du territoire a évolué, les personnes auditionnées sont différentes ou bien elles ont présenté des analyses différentes. De même, la composition de la commission a évolué et les points qu'elle a observés ne sont pas exactement les mêmes.

Les constantes portent sur les nécessités suivantes :

- **Créer davantage de liens entre les acteurs culturels** (collectivités territoriales, associations, professionnels) **pour mettre en synergie les moyens et les savoir-faire, mieux diffuser et mieux coordonner l'offre, pratiquer des retours d'expériences.**
- **Elargir l'échelle territoriale** : Seules les plus grosses communes et les groupements de communes sont en capacité de soutenir et proposer des activités culturelles de qualité et accessibles au plus grand nombre, qu'il s'agisse d'une école de musique, d'une bibliothèque/médiathèque ou d'une programmation de spectacles professionnels dans des lieux adaptés et équipés. Cependant, l'expression des besoins et l'émergence d'initiatives continuera d'émaner des habitants et associations issus des quartiers et communes du Pôle métropolitain.
- **Donner la priorité aux actions visant le renforcement de la pratique culturelle des jeunes**, à travers les écoles et les associations. Les TAP sont une réelle opportunité à saisir par les communes pour relever ce défi du « mieux vivre ensemble » par la culture.

Dans la présente contribution, le Conseil de développement insiste davantage sur les nécessités suivantes :

- **Intégrer la culture comme un moyen pour atteindre des objectifs de développement économique et humain du territoire** : lien social, développement des personnes, attractivité, tourisme. Il s'agit en fait d'associer à la question : « *Qu'est-ce que le territoire peut faire pour la culture ?* », l'autre question : « *Comment le territoire peut-il mobiliser la culture pour son développement ?* »
- **Reconnaître le rôle de la culture pour renforcer les liens entre les habitants** : la médiation culturelle, réalisée par des personnes capables de susciter intérêt et enthousiasme, est identifiée comme l'un des leviers. La reconnaissance des cultures vernaculaires et le soutien aux initiatives les valorisant est un autre levier. L'enjeu ici est que la pratique culturelle devienne une activité plus largement pratiquée par les Angevins des territoires urbains, périurbains et ruraux du Pôle métropolitain Loire Angers. La plupart des acteurs culturels

perçoivent clairement cet enjeu et expriment leur volonté d’agir en ce sens, certains le font déjà. Les politiques publiques doivent soutenir et amplifier de telles initiatives.

- **Renforcer le rôle du Pôle métropolitain Loire Angers dans sa mission prioritaire d’information et d’appui aux acteurs associatifs et collectivités territoriales** (hors grandes communes du centre du Pôle métropolitain, qui ont les ressources nécessaires) et sa mission d’organisation / de facilitateur de la mise réseau entre les acteurs décrite plus haut. Le renforcement de ces missions implique d’identifier les moyens à y affecter. Le Conseil de développement propose d’explorer la piste des partenariats publics/privés, du mécénat afin de renforcer les moyens financiers à destination des projets culturels.

Ce rôle de coordination que joue le Pôle métropolitain Loire Angers vis-à-vis des communes et des communautés de communes, syndicats intercommunaux, communauté d’agglomération, peut poser la question des compétences des différents échelons territoriaux. Il faut noter ici que cette question sera examinée à nouveau à l’occasion du passage d’Angers Loire Métropole au statut de communauté urbaine. Mais elle est aussi examinée par certaines communes et communautés de communes qui ont engagé une réflexion sur l’évolution de leur périmètre (fusions de communes, de communautés de communes, recompositions territoriales, etc.). Ces changements auront inévitablement des répercussions au niveau du Pôle métropolitain Loire Angers.

La culture doit être considérée non comme un domaine à part, mais dans sa relation aux divers sujets qui touchent le territoire (et sur lesquels le Conseil de développement a apporté une contribution) : lutte contre la précarité et l’exclusion, innovation, tourisme... L’élaboration d’une politique culturelle ne se limite pas à la construction d’une offre pour un public. Elle doit être une contribution forte au développement du territoire et l’épanouissement de tous les habitants. C’est cela qui renforce la légitimité de l’action - et donc de la dépense — culturelle : il s’agit bien d’un investissement pour le bon fonctionnement de la société.

« *La culture est le plus court chemin de l’homme à l’homme* ». Le Conseil de développement fait sien cette phrase d’André MALRAUX. Il voit dans la culture, au-delà de l’épanouissement personnel, du divertissement et des émotions artistiques qu’elle offre à tout un chacun, un facteur majeur du vivre ensemble et d’appartenance au territoire.

ANNEXES

Annexe 1

Composition de la commission
Personnes et structures rencontrées

Annexe 2

Les champs de la culture et leurs illustrations sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers

Annexe 3

La diversité des acteurs de la culture au sein du Pôle métropolitain Loire Angers

Annexe 4

Exemples d'actions culturelles accompagnées par le Pôle métropolitain Loire Angers

Annexe 5

Ressources / Bibliographie / Lexique

Annexe 6

Commentaires du Pôle métropolitain Loire Angers

Annexe 1 –

Composition de la commission ‘Evaluation Culture’ & acteurs rencontrés en commission ou individuellement

Composition de la commission ‘Evaluation Culture’

Alain BOURGEOIS – Personne qualifiée et Président de la commission
Daniel CHERET – Personne qualifiée et co-animateur de la commission
François BLONDEAU – Espace Air Passion
Jacqueline BRANGER – Festival Premiers Plans
Jean-François CAILLAT – CHU d’Angers
Olivier D’AMBRIERES – Membre associé (Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts d’Angers)
Ingrid DUMONT – Personne qualifiée
Annie GASNIER – FCPE
Bernard GLACIAL – Association départementale de Boule de fort
Patrice HOMMAIS – Association du Prieuré de St Rémy la Varenne
Jacques IZZO / Alain LEFAUCHEUX – Automobile Club de l’Ouest
Alain LÉBOUC – Membre associé
Jean-Yves LÉBOUC – Office Municipal des Sports d’Angers
François LELIEVRE – Office de Tourisme Brissac Loire Aubance
Jacques MARY – SOMINVAL
Jean-René MORICE – Université d’Angers
Paul-Roger NIKIEMA – Cinémas et Cultures d’Afrique
Michel PINEAU – PEEP
Louis-Marie RIVIERE – Personne qualifiée et Président du Conseil de développement
André ROUX – La Poste

Personnes et structures rencontrées/auditionnées par la commission ou individuellement

Eric AUBRY – Directeur du Centre National des Arts de la rue, La Paperie
Anne BATY – Chargée d’ingénierie culturelle et créative – Mission Ancre
Cécile BENOITON/François BRUNET – Co-directeurs du Collectif BLAST
Brigitte BIDERRE/ Antoine BOUSSIN – Présidente de l’association ‘Librairies Passion’ et co-gérante de la Librairie ‘La Luciole’ / Membre de l’association « Librairies Passion » et Directeur de la librairie Richer
Jeannick BODIN – Maire de Villevêque jusqu’aux élections municipales 2014, Présidente de la commission « Culture » du Syndicat Mixte du Pôle métropolitain Loire Angers et Vice-Présidente d’Angers Loire Métropole en charge des services aux communes
Priscille CHAIGNEAU – Chargée de communication à la Communauté de Communes du Loir
Anthony / Jérôme CHATOUX - Compagnie ‘Les Têtes en l’Air’

Dominique COQUELET – Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture d’Avrillé

Samuel D’ABOVILLE – Structures Artistes Associées (SAAS)

Nicolas DEBRAY – Directeur de l’Association de l’Ecole de musique Vallée Loire Authion

François DELAUNAY – Co-directeur responsable du projet culturel de l’ADRAMA (Chabada)

Alain FOUQUET – Adjoint en charge de la Culture de la Ville d’Angers

Cyrille GILBERT – Directeur de l’EPCC Anjou Théâtre

Lucien HUBERT - Vice-président de la Communauté de Communes Loire Aubance en charge du Tourisme et de la Communication

Ariane JAMES-SARAZIN – Conservatrice des Musées d’Angers

Jean-Marcel KIPFER – Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional

Alexandra LE PROVOST – Directrice du Syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers

François LELIEVRE – Membre du Conseil d’administration de l’Office de Tourisme Brissac Loire Aubance

Louis MATHIEU – Président du Cinéma Parlant

Christian MOUSSEAU-FERNANDEZ – Directeur de l’EPCC Le Quai

Alexandra PANSERRIEU – Coordinatrice du Blog des bibliothèques angevines ‘Ba-Ba’ et Pierre-Yves RENARD, Directeur du Bibliopôle

Jean-Paul PAVILLON - Maire-Adjoint en charge du Tourisme et de la Culture de la Ville des Ponts de Cé

Arnaud POIRIER – Chargé de mission Tourisme et Culture à la Mairie de Villevêque

Michel PRONO – Adjoint au maire de Juigné sur Loire

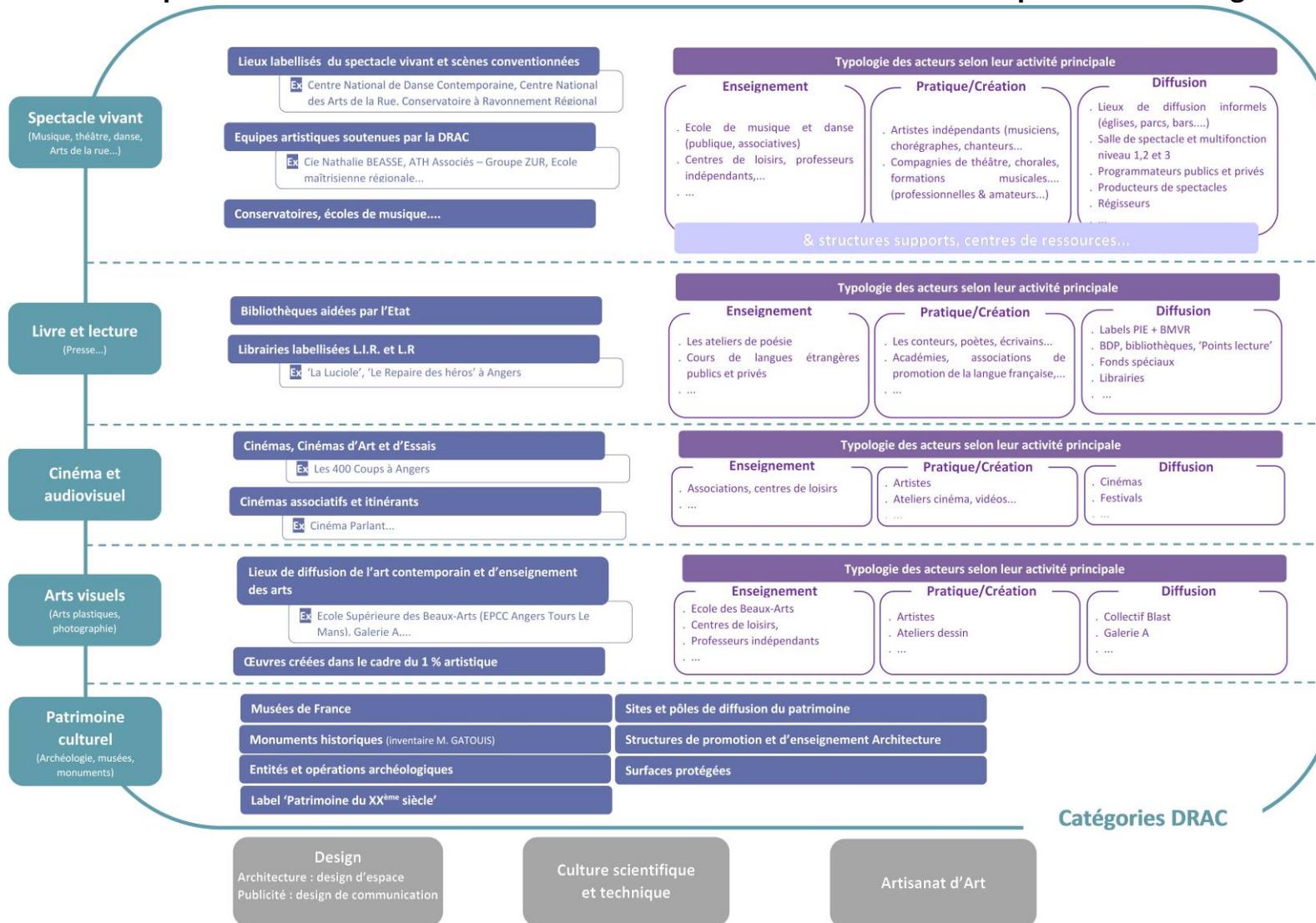
Nolwenn RAJA-DUBOIS – Chargée de mission Culture du Syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers

Patrick SIMON – Association ‘Mine d’Arts’

François STEINBACH - Adjoint responsable pôle Education - sport - jeunesse – culture de la Ville de Trélazé

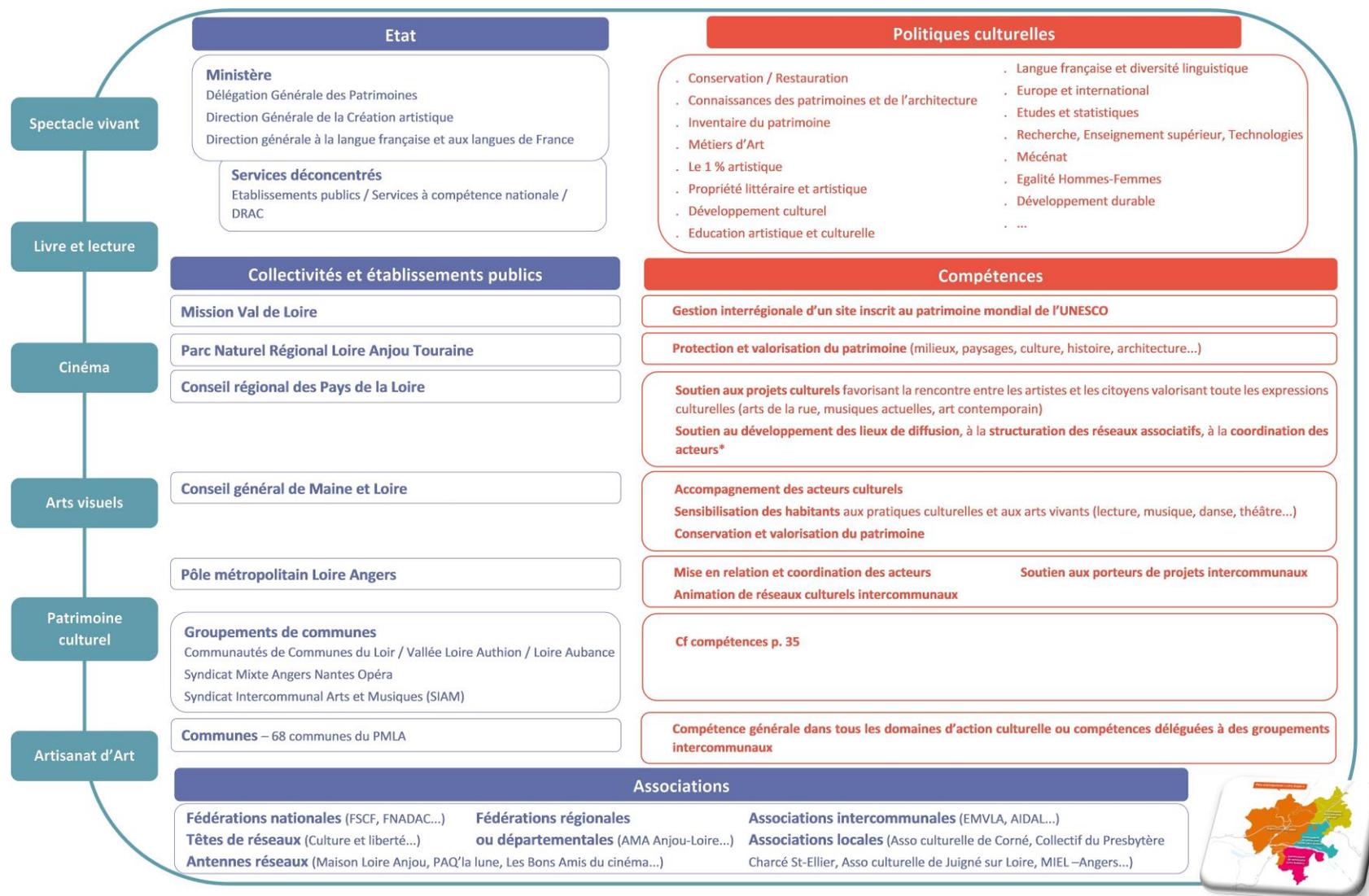
Yvan RAVAZ – Chargé de mission à la lecture publique et à l’action culturelle de la Communauté de Communes Vallée Loire Authion

Annexe 2 – Les champs de la culture et leurs illustrations sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers³⁵



³⁵ 5 catégories identifiées par la DRAC auxquelles s'ajoutent 3 autres catégories existantes dans d'autres classements

Annexe 3 – La diversité des acteurs de la culture au sein du Pôle métropolitain Loire Angers

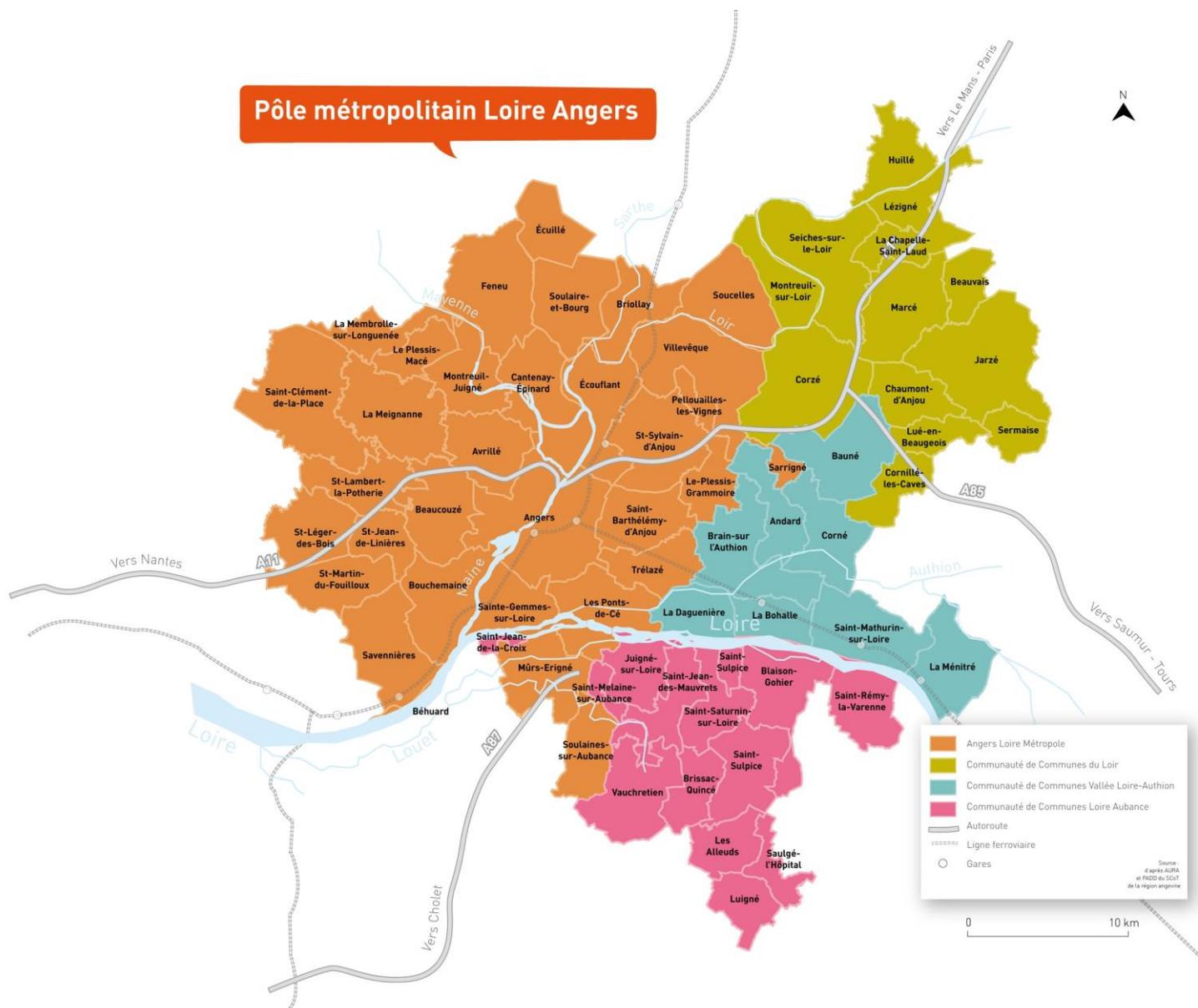


* Conférence consultative de la culture <http://www.culture.paysdelaloire.fr/politiques-culturelles/conference-regionale-consultative/>, ...

Compétences des groupements de communes en matière de politique culturelle

- Le Syndicat intercommunal **du Pôle métropolitain Loire Angers** (syndicat mixte) propose un appui aux acteurs publics et privés porteurs de projets d'animation et de développement culturel du territoire³⁶ en particulier dans les domaines de l'enseignement musical, la lecture publique, le spectacle vivant. Cet appui est permis grâce au Conseil Général qui attribue aux territoires de « Pays » un financement pour assurer cette mission d'animation culturelle, traduite dans une convention d'animation et de développement culturels (aide à la constitution des réseaux intercommunaux de bibliothèques ; co-production de projets culturels (ex : Résidence d'artistes sur le Loir, Festival Fabul'eau, Egyptian Project avec le SIAM, Arts en Paysage ; les soirées Chansons Françaises, ...). Le Pôle métropolitain Loire Angers dispose d'une chargée de mission culture (cf site Internet : <http://www.pole-metropolitain-loire-angers.fr/culture/>).
- **La Communauté de Communes du Loir** est compétente sur le territoire des 8 communes pour « dynamiser la diffusion des pratiques culturelles en milieu rural ». Elle organise chaque année le Festival « Fabul'eau ». Elle a accueilli, en 2014, le poète Joël BASTARD en résidence d'artiste. La Communauté de Communes a une chargée de mission dédiée en partie à la culture.
- **La Communauté de Communes Vallée Loire Authion** est compétente sur le territoire des 8 communes pour l'éducation artistique (soutien à l'Ecole de musique associative intercommunale), la lecture publique (animation d'un réseau intercommunal des bibliothèques – mutualisation des fonds, carte unique d'accès à toutes les bibliothèques, programmes d'actions culturelles, ...) ; l'animation culturelle (agenda culturel répertoriant l'offre de spectacles proposée par tous les acteurs du territoire - [http://www.vallee-loire-authion.fr/wp-content/uploads/2015/01/Agenda-culturel WEB.pdf](http://www.vallee-loire-authion.fr/wp-content/uploads/2015/01/Agenda-culturel_WEB.pdf)). La Communauté de communes a un chargé de mission culture.
- **La Communauté de Communes Loire Aubance** est compétente pour l'éducation musicale sur les 14 communes et soutient à ce titre les écoles de musique associatives de Brissac-Quincé et de Juigné-sur-Loire.
- **Le syndicat Intercommunal Arts et Musique** est une Ecole de musique intercommunale de Pellouailles-les-Vignes, Le Plessis-Grammoire, Ecoflant, Saint-Barthélémy d'Anjou et Saint-Sylvain d'Anjou, proposant des cours de musique dans chacune des communes, une programmation de spectacles jeunes publics pour les écoles du territoire et un conseil artistique pour le compte des communes membres (Egyptian Project) - <http://siam49.e-monsite.com/>.

³⁶ Pôle métropolitain Loire Angers : Angers Loire Métropole, Communautés de Communes du Loir, Vallée Loire Authion et Loire Aubance soit 68 communes (cf carte p.36)



Annexe 4 – Exemples d’actions culturelles accompagnées par le Pôle métropolitain Loire Angers

Le projet	Le Festival Fabul’Eau Festival culturel en plein air	La Biennal des fleuves Événement pédagogique, scientifique, festif et culturel	Art en PAYSages Manifestations autour de l’art et de la nature	Poésie sur Loir Résidence d’écrivains	Le Blog des Bibliothèques angevines	Saison culturelle de l’école de musique Vallée Loire Authion
Comment est-il ?	A l’occasion des réunions organisées par le Pôle métropolitain depuis 2008	Décision de la Com Vallée Loire Authion (CCVLA) de réinvestir la Biennale organisée par la Maison de la Loire et d’en faire un événement festif et communautaire	Souhaits de rassembler les initiatives éparses et ayant un thème commun de l’art et de la nature	Projet initié par le MIEL ³⁷ et accompagné par le Pôle métropolitain	Volonté de créer un réseau de bibliothèques à l’échelle du Pôle métropolitain	Sensibilisation des élus de la Com Vallée Loire Authion sur le rôle de l’école de musique. Soutien du Pôle métropolitain
Pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> . Pallier le manque d’équipements culturels . Répondre aux attentes des habitants . Offrir une programmation et une action culturelle en s’appuyant sur des structures et compétences de la Com Com du Loir (accueil de loisirs, espace jeunes) . Renforcer le réseau des bibliothèques 	<ul style="list-style-type: none"> . Créer un événement communautaire identifiant le territoire de la CCVLA 	<ul style="list-style-type: none"> . Mise en valeur des paysages du territoire et offres artistiques sur plusieurs territoires du PMLA . Croiser les formes artistiques (plastiques, spectacle vivant...) pour valoriser le paysage, le végétal autour d’un projet commun mais pour des publics variés 	<ul style="list-style-type: none"> . Créer des résidences d’écrivains dans la région . Accueillir, accompagner, sensibiliser le public (sur une période de 3 mois) 	<ul style="list-style-type: none"> . Mutualiser les moyens . Constituer une alternative à l’offre d’Angers pour une mise en valeur des bibliothèques périphériques 	<ul style="list-style-type: none"> . Dépasser les missions traditionnelles d’une école de musique : ouverture vers de nouvelles formes de travail avec les élèves, vers des structures locales (asso, écoles...) . Intégration à une politique culturelle plus générale et des temps forts communautaires
Son contenu	<ul style="list-style-type: none"> . Ateliers en partenariat avec les ALSH et bibliothèques . Programmation artistique de plein air (spectacles vivants, arts de la rue) 	<ul style="list-style-type: none"> . Volet scientifique autour des fleuves (conférences...) . Volet festif communautaire (ateliers avec les bibliothèques, intervention de l’école de musique intercommunale, marché artisanal local...) 	<ul style="list-style-type: none"> . Expositions d’œuvres graphiques contemporaines, Land art, performances en public . Spectacle vivant avec création chorégraphique depuis 2015 	<ul style="list-style-type: none"> . Accueil écrivains dont les œuvres sont inspirées du territoire . Malle d’ouvrages et créations des auteurs accueillis 	<ul style="list-style-type: none"> . Un blog présentant les animations des bibliothèques du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> . Co-productions avec des artistes . Création, participation aux projets de territoire (biennale) . Collaboration avec la Galerie sonore d’Angers, artistes et compagnies locaux...

³⁷ Maison Internationale des Ecritures et des Littératures

La culture, un atout pour le territoire et le lien social. Des synergies à renforcer sur le Pôle métropolitain Loire Angers

Le projet	Le Festival Fabul'Eau Festival culturel en plein air	La Biennal des fleuves Evénement pédagogique, scientifique, festif et culturel	Art en PAYSages Manifestations autour de l'art et de la nature	Poésie sur Loir Résidence d'écrivains	Le Blog des Bibliothèques angevines	Saison culturelle de l'école de musique Vallée Loire Authion
Les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> . Pré-programmation : Pôle métropolitain . Coordination : Com Com du Loir (Chargée de com et services Enfance-Jeunesse) . Communes du territoire . Bibliothèques . Réseau des ALSH 	<ul style="list-style-type: none"> . Maison de la Loire (volet scientifique) . Office de tourisme (promotion et commercialisation) . Com Com Vallée Loire Authion (volet festif) 	<ul style="list-style-type: none"> . En 2015, La Ménié (Les Mystères de Loire) . Villevêque (parcours d'art contemporain NOV'art) . Polarité Charcé St Ellier/Blaison Gohier/St Saturnin/ St Sulpice . Pôle métropolitain (Comité de pilotage) 	<ul style="list-style-type: none"> . MIEL . Com du Loir . Réseau des bibliothèques . Briollay . Bénévoles de l'association 	<ul style="list-style-type: none"> . Pôle métropolitain . Biblio'Pôle . Bibliothécaires professionnels des 5 bibliothèques du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> . Pôle métropolitain (Com Com Vallée Loire Authion, EMVLA, écoles, associations locales)
Les financements	<ul style="list-style-type: none"> . Com Com du Loir . Subventions via la CADC³⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> . Com Com Vallée Loire Authion . Subventions via la CADC 	<ul style="list-style-type: none"> . Pôle métropolitain . Subventions via la CADC 	<ul style="list-style-type: none"> . Convention CADC 	<ul style="list-style-type: none"> . Biblio'Pôles . Communes 	<ul style="list-style-type: none"> . Com Com Vallée Loire Authion . Pôle métropolitain . Subventions via la CADC
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> . Satisfaction des habitants (public nombreux et familial) . Actions de sensibilisation sur les projets artistiques et culturels de plus en plus nombreux 	<ul style="list-style-type: none"> . Succès de la dernière édition 	<ul style="list-style-type: none"> . Constitution d'un comité de pilotage par les 4 communes de la Com Com Loire Aubance . Appui du Pôle métropolitain pour développer le concept et renforcer la structuration des projets en interne et entre eux afin de créer des économies d'échelle (mobilisation de moyens pour les 3 porteurs de projets) 	<ul style="list-style-type: none"> . Réussite globale 	<ul style="list-style-type: none"> . Projet à l'initiative du Pôle métropolitain qui n'est plus impliqué dans la réflexion. . Pilotage et financements du Biblio'Pôle indispensables . Entrée de nouvelles bibliothèques à venir 	<ul style="list-style-type: none"> . Volonté de collaborer avec d'autres écoles du territoire (Juigné, Mûrs, SIAM) à l'initiative ou soutenu par le Pôle métropolitain . Succès . Confiance acquise des élus . Nouveaux projets tous les ans avec maintien des objectifs

³⁸ Convention d'animation et de développement culturels

La culture, un atout pour le territoire et le lien social. Des synergies à renforcer sur le Pôle métropolitain Loire Angers

Le projet	Le Festival Fabul'Eau Festival culturel en plein air	La Biennal des fleuves Evénement pédagogique, scientifique, festif et culturel	Art en PAYSages Manifestations autour de l'art et de la nature	Poésie sur Loir Résidence d'écrivains	Le Blog des Bibliothèques angevines	Saison culturelle de l'école de musique Vallée Loire Authion
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> . Appui du Pôle métropolitain . Intégration du réseau des bibliothèques et ALSH (dimension sociale et approche transversale) 	<ul style="list-style-type: none"> . Partenariat avec la Maison de la Loire : objectifs partagés et volonté commune, potentiel du projet (mixité des 2 axes) . Accompagnement du Pôle métropolitain : volet festif et développement du concept vers de nouveaux partenaires (cf EMVLA) 	<ul style="list-style-type: none"> . Organisation claire . Communication . Budget minimum . Médiation . Qualité . Institutionnaliser le projet . Mise en valeur de l'artiste 	<ul style="list-style-type: none"> . Utilisation des outils en place . Anticipation des étapes . Noyau dur de coordination avec aval des collectivités . Connaissance des acteurs ressources . Sensibilisation des élus à la culture 	<ul style="list-style-type: none"> . Professionnels motivés et de compétences équivalentes . Soutien financier du Biblio'Pôle 	<ul style="list-style-type: none"> . Equipements culturels . Aval des élus . Communication claire . mise à disposition des moyens nécessaires . collaboration avec le Pôle
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> . Manque de personnel technique : contraignant dans le choix des artistes et la logistique 	<ul style="list-style-type: none"> . Manque de visibilité par la population locale . Evénement encore jeune 	<ul style="list-style-type: none"> . Manque de visibilité . Pas de charte graphique commune 	<ul style="list-style-type: none"> . Manque de soutien des institutions, de techniciens, moyens, déséquilibre compétences... 	<ul style="list-style-type: none"> . Suivi du projet et financements par le Pôle (relai du Biblio'Pôles) . Engagement des élus défaillant et qui n'ont pas ratifié la charte . Travail avec bibliothèques de petite taille . Fonctionnement différent des bibliothèques . Pas de compétence Culture à l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> . Communication entre structures de tailles différentes . Construction longue de l'esprit d'équipe . Fonctionnements individuels : freins à la mise en réseau, décalage en termes de planning (édition supports de com, décisions budgétaires...),...

Annexe 5 – Ressources

1. Bibliographie

Commission Culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) - Plateforme mondiale de villes, d'organisations et de réseaux pour apprendre, coopérer et promouvoir des politiques et programmes sur la place de la culture dans le développement durable.
<http://www.agenda21culture.net/index.php/fr/who-we-are-fra/mission-fra>

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (novembre 2001)
<http://reseauculture21.fr/droitsculturels/files/2012/07/Déclaration2001.pdf>

Agenda 21 de la culture de Barcelone – Document de référence en matière de politiques publiques culturelles (adopté le 8 mai 2004 par des villes et gouvernements locaux du monde entier)
http://reseauculture21.fr/wp-content/uploads/2014/03/AG21_fr.pdf

Charte culturelle et solidarité de la Ville d'Angers
<http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/la-politique-culturelle/charte-culture-et-solidarite/>

Agenda 21 des cultures de la Ville d'Angers
<http://www.angers.fr/decouvrir-angers/pour-bien-vivre-ensemble/developpement-durable/agenda-21-des-cultures-du-territoire-d-angers/index.html>

Charte d'engagement
http://www.angers.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/Synthese_sur_la_mise_en_oeuvre_et.pdf

Observation participative et partagée du secteur culturel en Pays de la Loire (Mars 2014)
http://www.culture.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/OPP_synthese_V021014.pdf

Etude Médiamétrie (Février 2014) - www.lexpress.fr/actualite/medias/moins-de-temps-devant-la-television-qu-en-est-il-des-autres-ecrans_1545605.html#xgFs8xAB32oAjpD2.99

Dispositif « Collège au cinéma » - Collège au cinéma propose aux élèves, de la classe de sixième à celle de troisième, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissements et des enseignants qui souhaitent y faire participer leurs classes. Les activités de Collège au cinéma sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre.

<http://www.cnc.fr/web/fr/college-au-cinema>

Contributions du Conseil de développement – www.conseil-dev-loire.angers.fr

- . Vivre ensemble, c'est être curieux. Etre curieux, c'est aussi découvrir et créer (avril 2008)
- . Associations et acteurs publics : ambitions à partager (2010)
- . Le tourisme d'affaires, une force. Le tourisme d'agrément un potentiel, pour le Pôle Métropolitain Loire Angers (septembre 2014)

Fréquence des pratiques culturelles dans l'Union européenne à 27 pays : % de personnes ayant pratiqué l'activité au moins une fois au cours des 12 derniers mois Source : Eurobaromètre.

25 % des personnes interrogées en France (1 000 interrogées, 27 000 personnes dans l'UE) ont une pratique culturelle élevée. Motif invoqué le plus souvent à l'absence de pratique culturelle : manque de temps et manque d'intérêt.

« Les activités culturelles sont consommatrices de temps de plusieurs manières : comme d'autres activités, elles occupent un temps donné (par exemple deux heures pour voir un film) ; mais elles consomment aussi du temps dans la mesure où elles impliquent une concentration qui impose de ne faire que cette activité à la fois, et non de fonctionner en activités multiples comme cela peut être le cas avec des pratiques moins prenantes (par exemple bricoler en écoutant de la musique) ; enfin, elles supposent, pour être véritablement profitables, un temps d'apprentissage qui est d'autant plus important que l'activité est plus difficile d'accès. Hartmut Rosa estime que pendant longtemps, cet investissement de temps dans les activités culturelles les a valorisées, mais qu'il les dessert aujourd'hui : les personnes qui pourraient être attirées par ce type d'activités ont le sentiment de ne plus avoir tout ce temps à investir et s'en désintéressent au profit d'activités dont le profit est peut-être plus faible, mais certainement plus immédiat. Dans la mesure où nos sociétés sont prises dans un processus constant d'accélération technique et sociale, ce déclin d'un certain type de pratiques culturelles devrait s'accroître » ROSA Hartmut, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris : La Découverte, 2010.

Sites Internet

ADRAMA (Chabada) - <http://www.lechabada.com/-L-ASSOCIATION-ADRAMA-CHABADA->

Association de l'École de musique Vallée Loire Authion - www.emvla.com

Association 'Librairies Passion' - www.librairies-passion-angers.com

Collectif BLAST - www.collectifblast.com

Bibliopôle - <http://www.cg49.fr/webOpsys200/opacwebaloes/index.aspx?ldPage=100>

Blog des bibliothèques angevines 'Ba-Ba' - <http://b-a-ba.info/>

Centre National des Arts de la rue, La Paperie - www.lapaperie.fr

Cinéma Parlant - <http://cinemaparlant.com>

Compagnie 'Les Têtes en l'Air' - <http://www.spectable.com/les-tetes-en-air/64877>

Communauté de Communes du Loir - www.cc-duloir.fr

Communauté de Communes Vallée Loire Authion - www.vallee-loire-authion.fr

Conservatoire à Rayonnement Régional - <http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/les-equipements-culturels/conservatoire-a-rayonnement-regional-crr/index.html>

EPCC Anjou Théâtre - www.anjou-theatre.fr

EPCC Le Quai - www.lequai-angers.eu

Maison des Jeunes et de la Culture d'Avrillé - www.mjc-avrille.asso.fr

Mairie de Juigné sur Loire - www.juigne-sur-loire.fr

Mairie de Villeveque - www.villeveque.fr

Musées d'Angers - www.musees.angers.fr

Office de Tourisme Brissac Loire Aubance - <http://www.angersloiretourisme.com/fr/angers-loire-valley/angers-loire-valley-pratique/bienvenue-angers-loire-valley/office-de-tourisme>

Structures Artistes Associées (SAAS) - www.le-saas.info

Syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers - www.pole-metropolitain-loire-angers.fr

Ville d'Angers - www.angers.fr

Ville des Ponts de Cé - www.ville-lespontsdece.fr

Ville de Trélazé - www.trelaze.fr

2. Lexique

Catégories Socioprofessionnelles + (CSP+) : Chefs d'entreprises, artisans, commerçants, cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires (Définition Insee).

Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi. <http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/dispositif-local-d%E2%80%99accompagnement-dla>

Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)

Créer par la loi du 4 janvier 2002, il s'agit d'un établissement public constitué par une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour gérer un service public culturel. L'EPCC permet d'associer plusieurs collectivités territoriales et éventuellement l'État dans l'organisation et le financement d'équipements culturels importants.

Mission d'Accueil et d'Informations des Associations (MAIA)

Permettre aux associations d'identifier clairement les structures d'accueil et d'informations des services de l'Etat dans le département ainsi que simplifier leurs relations avec ces services.

Point Local d'Accueil et d'Information des Associations (PLAIA)

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/la-maia-r639.html>

Projet d'agglomération

L'élaboration d'un Projet d'agglomération vise à écrire une vision partagée à 15/20 ans de l'avenir du territoire dans tous les domaines clés touchant la vie des habitants (activité économiques de demain, manière d'habiter et vivre ensemble, de se distraire, se cultiver, se soigner... sur le territoire) et des objectifs à atteindre collectivement (collectivités locales, associations, organisations économiques, sociales, établissements d'enseignement...).

Il doit prendre en compte les aspirations des habitants et les évolutions de notre société afin de fixer un cap concret, réalisable à l'échelle d'un territoire. Il se distingue véritablement des documents réglementaires tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dans la mesure où il est l'expression libre et sans contraintes / obligations quant à son contenu, des ambitions politiques des acteurs publics et privés du territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

Le Projet d'agglomération 2015 d'Angers Loire Métropole, élaboré en 2002-2003 : www.angersloiremetropole.fr.

Les contributions préalables du Conseil de développement : www.conseil-dev-loire.angers.fr (Publications).

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

La nouvelle organisation des temps scolaires mise en place à la rentrée 2014 dans les écoles répartit les horaires de classe sur 5 jours au lieu de 4. Le volume d'heures d'enseignement sur la semaine n'est pas modifié (24 heures au total sauf dans le cadre de quelques rares expérimentations), mais certaines journées de la semaine sont allégées pour respecter le rythme de l'enfant. Les plages horaires libérées par la nouvelle organisation du temps scolaire sont utilisées pour des activités périscolaires qui nécessitent moins d'effort de concentration pour l'enfant.

Les activités périscolaires sont proposées par les communes et facilitent l'accès des enfants à des activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques, et contribuent à leur épanouissement et au développement de leur curiosité intellectuelle.

<http://www.education.gouv.fr>

Vernaculaire : Propre au pays – Cultures vernaculaires : Cultures liées aux territoires et à leurs habitants.

Annexe 6 – Commentaires du Pôle métropolitain Loire Angers



Éléments de commentaires de Roselyne BIENVENU et Marc BERARDI, Vice-présidents du Pôle métropolitain Loire Angers en charge de la culture

I. Mission culture du Pôle métropolitain Loire Angers 2008 – 2014

Depuis 2007, suite à l'étude du Cabinet Dumeige et en cohérence avec le rapport du Conseil de Développement sur la notion de coopération culturelle à l'échelle du Pays (saisine d'ALM et du Pays Loire Angers), le Pôle métropolitain Loire Angers développe et accompagne les projets autour de **l'enseignement musical, la lecture publique et le spectacle vivant**. Derrière ces grandes thématiques les objectifs sont de :

- sensibiliser les publics,
- soutenir la création,
- soutenir la diffusion.

Le Pôle métropolitain Loire Angers privilégie, autour de ces thématiques et de ces axes de développement, les actions intercommunales et transversales, qui associent différentes formes de pratiques artistiques, afin de créer une dynamique locale forte et une appropriation des projets par des publics variés. Ce positionnement répond également aux besoins des artistes locaux en création ou en recherche de dates de diffusion.

II. Mission culture du Pôle métropolitain Loire Angers depuis 2014

Si l'on compare la première saisine du Conseil de développement autour de la culture à l'échelle du Pays Loire Angers à celle présentée en mars 2015, on constate la prise en compte du lien social comme facteur de développement culturel, qui offre une cohérence entre les territoires, quelle qu'en soit la politique.

Dans le rapport actuel, le Conseil de développement propose que le Pôle métropolitain Loire Angers renforce les synergies. Il approuve également l'évolution de sa politique culturelle, soulignant toutefois la nécessité de faire se rencontrer culture savante et culture « vernaculaire », autour de projet de territoire.

a. Les actions en cours de développement

Fédérer des initiatives culturelles au cœur des intercommunalités était une première étape de la mission culture. C'est d'ailleurs à ce titre que le Pôle métropolitain a accompagné et soutenu les collectivités dans une réflexion de construction intercommunale. Ce travail de terrain a permis une structuration et une organisation de l'existant sur les territoires de 2^{ème} et 3^{ème} couronnes. L'objectif est désormais de tisser plus de liens entre Angers, sa première couronne et les communautés de communes, particulièrement en dégageant de la complémentarité et en renforçant la mutualisation des moyens. Ce processus en cours depuis 2014 – 2015, doit perdurer pour définir une politique plus forte autour de l'enseignement artistique, la lecture publique et le spectacle vivant, et ce, en direction de publics variés et ciblés sur les territoires, dont les publics empêchés. En effet, l'accessibilité à l'offre culturelle de qualité, par des publics éloignés et la notion de développement durable doivent être pris en compte dès la construction des projets, au même titre que la

transversalité artistique. La thématique *Arts en PAYSages*, initiée par le Pôle métropolitain depuis trois ans, semble pouvoir être une piste de réflexion, par son entrée pluridisciplinaire, touchant tous les territoires : intérêt marqué du végétal à l'échelle du Pôle métropolitain et publics concernés très variés. Le renforcement des synergies des communes de 2^{ème} et 3^{ème} couronnes avec la ville d'Angers devrait permettre d'établir la thématique dans le temps.

b. Des réflexions à mener à l'échelle du Pôle métropolitain

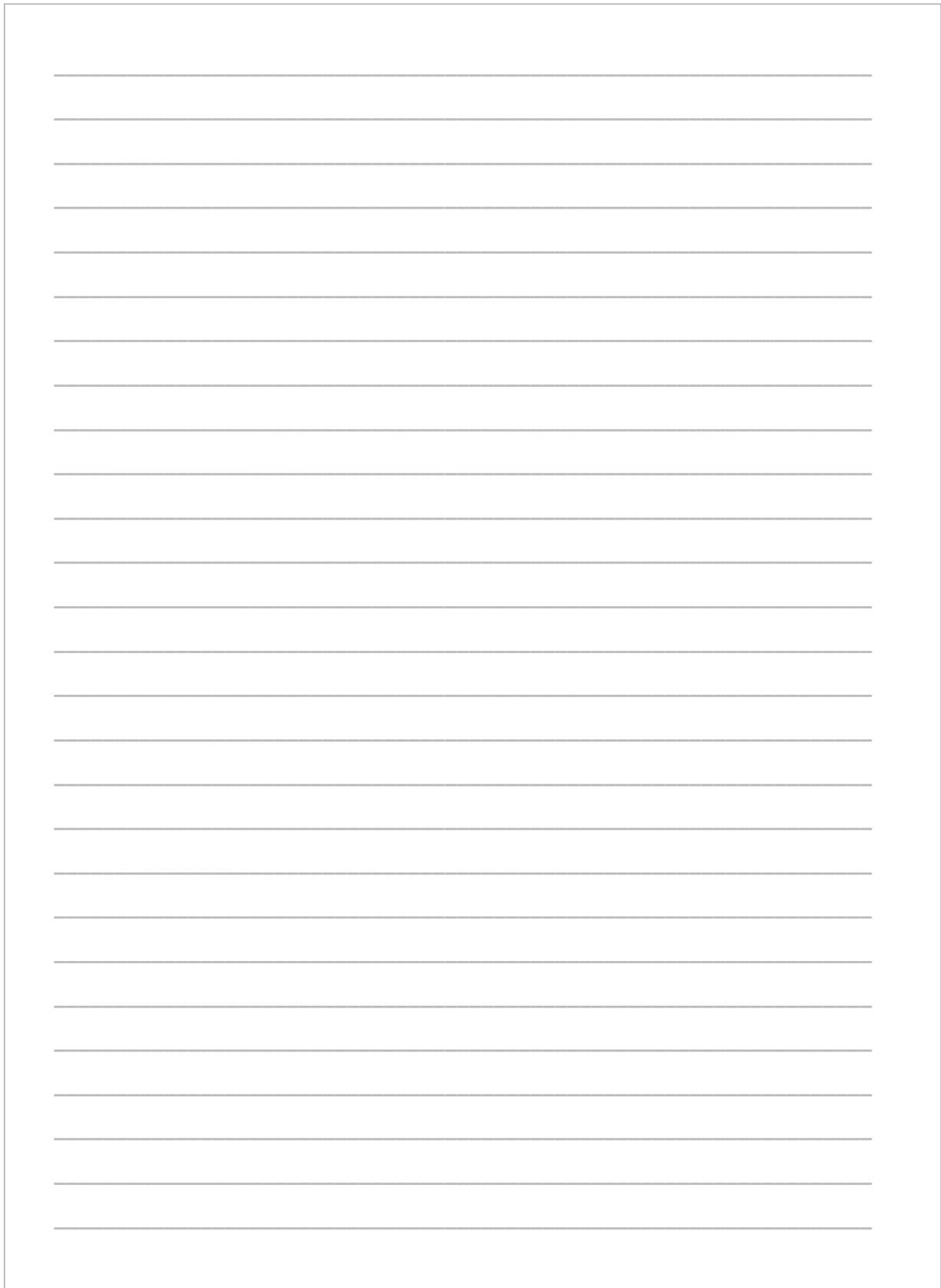
A ce jour, la mission de conseils et de coordination est globalement identifiée par les acteurs et élus locaux. Toutefois, les moyens financiers et humains sont limités et ne permettent pas de développer ni d'accompagner davantage d'initiatives sur les territoires. La mission du Pôle métropolitain ne consiste pas à apporter un accompagnement spécifique aux associations : il existe déjà des structures œuvrant dans ce sens. Il peut cependant mettre en relation les partenaires avec les structures de référence dans les domaines visés. Des accompagnements ponctuels, en lien avec les projets menés conjointement avec le Pôle métropolitain permettent des orientations et conseils sur un volet « culturel » et/ou artistique.

Enfin, il reste à optimiser les calendriers d'animations culturelles sur les territoires afin de donner plus de cohérence aux initiatives et capter un public plus large et mieux ciblé.

Conclusion

Le Conseil de développement, avec ce rapport, offre la possibilité au Pôle métropolitain d'avoir la vision de la société civile. Ainsi, il semble que le Pôle métropolitain doive maintenir sa mission de conseil et de coordination auprès des partenaires locaux. De même, la culture restant une notion très complexe à définir et à délimiter, il est important de faire se croiser initiatives et structures autour d'envies communes pour qu'un projet de territoire s'inscrive dans les mentalités et donc dans le temps. Cette réflexion autour de projets menés avec le milieu scolaire, social, économique et touristique permettra de favoriser la rencontre avec de nouveaux publics, le Pôle métropolitain pouvant orchestrer cette structuration en impulsant, coordonnant et mutualisant des initiatives locales.

Notes

A large rectangular area with horizontal lines, intended for taking notes. The lines are evenly spaced and cover most of the page's width and height.



Conseil de développement
de la région d'Angers

10 rue de l'Aubrière, 49100 Angers
Tél : 02 41 05 51 81
Fax : 02 41 05 51 85
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr
www.conseil-dev-loire.angers.fr